

DELIBERATION**du Conseil d'administration de l'Université du Mans****Séance du 27 janvier 2022****I - PREAMBULE****1.1– Présentation des procès-verbaux du 2 décembre 2021 et du 16 décembre 2021****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3,*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en*
séance le 12 octobre 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve à l'unanimité des voix avec 0 abstention, 21 voix pour et 0 voix contre le procès-verbal du 2 décembre 2021. Le procès-verbal est annexé à la présente.**
- **Approuve à l'unanimité des voix avec 0 abstention, 21 voix pour et 0 voix contre le procès-verbal du 16 décembre 2021. Le procès-verbal est annexé à la présente.**

Le Mans, le 27 janvier 2022

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de la séance du 27 janvier 2022 : 36

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 décembre 2021

Sous la présidence de **Monsieur Pascal LEROUX,**

Président du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Au 2 décembre 2021, le Conseil est constitué de 36 membres en exercice. Aussi, pour qu'il s'ouvre et délibère valablement, au moins la moitié des membres en exercice doit être présente ou représentée, soit 18 membres. En matière de préparation, de vote, d'exécution, ou de modification du budget, le Conseil délibère valablement si la moitié des membres en exercice est présente (Article 12-4 des statuts de l'Université, Quorum).

En ce jeudi 2 décembre 2021, 21 membres sont présents ou représentés.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement se tenir.

ÉTAT DES PRÉSENCES

Lors de cette séance

Membres en exercice au 4 novembre 2021		Membr es présent s	Membres absents et représentés par	Membres arrivés en cours de séance
COLLEGE A	LEROUX Pascal	x		
	BOURQUIN Laurent	x		
	DURAND Aline	x		
	FLECK Nathalie		Pascal LEROUX	
	GILBERT Joël		Véronique MONTEBAULT	
	GONZALEZ Christine	x		
	MATOUSSI Anis	x		
	MONTEBAULT Véronique	x		
COLLEGE B	ANDREU-BOUSSUT Vincent	x		
	DUVERGER-ARFUSO Claire	x		
	JUILLET-REGIS Hélène	x		
	LEDRU-BAEY Sophie		Claire DUVERGER- ARFUSO	
	MAUGER Laurence	x		
	MELCHIOR Jean-Philippe	x		
	PELAT Adrien		Vincent Blin Vincent Blin (à compter de 15h30)	x
	SALAM Pierre			
PERSONNEL BIATSS	BLIN Vincent	x		
	CHOPLAIN Sébastien	x		
	FRANCOIS Michel	x		
	PITROU Axel	x		
	HERBELIN Elodie	x		
	THOREAU Stéphanie	x		
USAGERS	GOURGAND Laura (T)			
	POUNIGUIA Morel (S)			
	FRAPPIER Manon (T)			
	En attente de retour (S)			
	LECOMTE Louis (T)			
	DEVAUX Camille (S)			
	CHATELAIN Matthieu (S)			
	ROBERT Emma (S)			
	MAINGUIN Aurore (T)			
	HENNECHART Lilian (S)			
	ROBINAULT Servane (T)			
	DANIS Adrien (S)			
PERSONNALITES EXTERIEURES COLLECTIVITES TERRITORIALES (DESIGNEES)	Le Mans Métropole	PORTIER Quentin (T)		
	Conseil Dptal de la Mayenne	GOUFFE Jacques (S)		
	Région des Pays de la Loire	HERVE Michel (T)		
		Silvie VIELLE (T)		
		Sylvain ROUSSELET (S)		
PERSONNALITES EXTERIEURES ACTIVITES ECONOMIQUE ET SOCIALES	Covéa	Anne BEAUCHEF		
	Ecole Gaston Bachelard Le Mans	Valérie HULEUX (T)		
	Altoneo Laval	Julien CRISTOFOLI (T)		x
	Lycée Pro Maréchal Leclerc de Hauteclou ue	Christophe MERIENNE (T)		
		Sylvie CRISCOLO (T)	Axel PITROU	
CNRS		Gabrielle INGUSCIO (T)		
		Anne FAGON (S)		

Rectorat	PERES Françoise			
	GALLAIS Vincent	x		
Présent avec voix consultative	Vincent Barré, VPCA	x		
Invités Intervenants	Sylvain DURAND, VPFVU			x
	Christian GUIBERT, DRH			
	Pierre-Louis d'ILLIERS, DGS	x		
	Florence COUARRAZE			
Secrétaires de séance	Violaine DUMUR, SAGJ	x		
	Mathilde BOULGARIAN, SAGJ	x		
	Carla FERNANDEZ, SAGJ	x		

SOMMAIRE :

1. Ressources Humaines**Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.1 Campagne d'emploi 2022 (Présentation-échange, vote prévu à la séance du 16 décembre 2021)**Erreur ! Signet non défini.**

Le Président du Conseil d'administration, Monsieur Pascal LEROUX, ouvre la séance à 14 h.

1.1 Campagne d'emploi 2022 (Présentation-échange, vote prévu à la séance du 16 décembre 2021)

Monsieur Pascal LEROUX indique aux membres que cette séance du Conseil d'administration est consacrée à une présentation du projet de Campagne d'emploi 2022. Le vote qui portera sur cette campagne d'emploi est prévu pour la séance du 16 décembre 2021.

Ce projet de campagne d'emploi 2022, dont les principes et le cadrage ont été présentés en conseil d'administration, répond à une double exigence qui est de répondre aux besoins exprimés par les composantes et services pour permettre à l'établissement de réaliser ses projets, tout en veillant à maintenir un équilibre financier soutenable qui permette de conserver une autonomie dans les prises de décision.

Les composantes et services ont été sollicités pour exprimer leurs besoins autour de 3 dispositifs :

- Le travail sur le stock d'emplois vacants pour faire des propositions à coût globalement constant à l'échelle de la composante.
- L'identification d'éventuels projets de repyramidage.
- L'identification de nouveaux projets pour lesquels des ressources propres peuvent être mobilisées.

Par conséquent, les principes suivants ont éclairé les choix opérés:

- Lorsque des ressources propres (notamment l'apprentissage) sont mobilisées, les demandes ont été validées. La consolidation du montage budgétaire fera l'objet d'une concertation entre la DAF, la DRH et les composantes concernées.
- La recherche d'un équilibre financier global entre les postes vacants et les demandes de création est évaluée par composante.
- Les demandes de repyramidages de postes d'enseignants-chercheurs (MCF>PR) seront majoritairement étudiées ultérieurement, lorsque le dispositif réglementaire prévu par la LPR sera défini.
- Sauf exception (STAPS, mobilisation de ressources propres, etc.), les demandes de création de postes d'enseignants/enseignants-chercheurs seront étudiées et arbitrées après une demande spécifique qui sera effectué auprès du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- En ce qui concerne les personnels BIATSS, des postes transversaux sont proposés à la publication afin de favoriser des promotions de titulaires de catégories C mais également des titularisations de personnels contractuels.

Monsieur Pascal LEROUX poursuit en indiquant qu'une fois la campagne d'emploi et le budget prévisionnel votés et adoptés, un travail de fond sera effectué avec l'ensemble des composantes et services, de manière à mettre en œuvre et consolider les propositions qui ont été faites dans le cadre de cette campagne d'emploi.

L'objectif dans ce déploiement est de parvenir à trouver l'équilibre financier global entre les postes vacants, les créations de postes, mais également les questions de repyramidage, qui seront de nouveau abordées au cours de l'année 2022.

Concernant le repyramidage des postes d'enseignants-chercheurs, l'Université bénéficiera de deux contingents, un pour l'année 2021, et un deuxième pour l'année 2022.

Monsieur Vincent BARRE précise alors que les nominations de 2021-2022 qui se feront sur la base de ce dispositif se feront rétroactivement.

Sur ce même point, et pour répondre à la question de Madame Véronique MONTEBAULT sur la « cdisation » des postes contractuels BIATSS, Monsieur Christian GUIBERT, DGS Adjoint et Directeur des ressources humaines, indique qu'à partir de janvier prochain des groupes de travail seront créés afin d'analyser l'ensemble des situations et faire des propositions.

Il rappelle également le dispositif mis en place par la loi Sauvadet du 12 mars 2012 dont l'objectif est de faciliter l'accès à l'emploi permanent dans la fonction publique des agents contractuels. A ce titre, il permet à ces derniers de voir leur CDD muté en CDI, après 6 ans de CDD dans un service public réalisés dans les 8 dernières années. Ce dispositif devait s'éteindre le 13 mars 2016. Il a été reconduit pour un certain nombre d'agents contractuels. Ce dispositif a conduit l'établissement à adopter une nouvelle politique en la matière.

Monsieur Vincent BARRE explicite la manière dont ce projet de campagne d'emploi a été édifié. La présidence a rencontré l'ensemble des composantes et des services. A été pris en compte l'impact financier sur la variation de la masse salariale de chaque poste étudié. Le mode de calcul utilisé est le suivant : le coût d'un poste a été évalué par rapport au coût moyen du dernier occupant. Exemple: Un poste de MCF (coût moyen de 87 750€) est occupé en 2021-22 par un ATER (coût moyen de 36 720€). Si la composante demande une publication de poste de MCF pour la campagne d'emplois 2022, la variation de la masse salariale augmente de $87\,750\text{€} - 36\,720\text{€} = + 51\,030\text{€}$.

Pour rappel, les postes d'enseignants du second degré qui ont été publiés sont les suivants :

- IUT de Laval

Poste vacant n°124 – Physique/Chimie suite au départ à la retraite de M. LAUNAY.
Poste vacant n°108 – Lettres modernes suite au départ en mutation de M. CLIQUETEUX
Poste vacant n°132 – Economie/Gestion suite au départ à la retraite de M. PEAN

- IUT du Mans

Poste vacant n°190: Anglais - suite au départ à la retraite de M. LOYER
Poste vacant n°186: Economie/Gestion - suite au départ à la retraite de M. BONNIN
Poste vacant n°1495: suite création Campagne d'emploi 2021
Poste vacant n°181: Mathématiques, mathématiques appliquées - suite au départ à la retraite de M. INGUERE
Poste vacant n°184: Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique - suite au départ à la retraite de M. ROQUET

- *UFR Sciences et techniques*

Poste vacant n°1337- Education Physique et Sportive – suite au départ de M. JEAN.

Monsieur Vincent BARRE précise qu'il n'y aura pas de recrutement sur le poste vacant n°184, faute de candidats.

Les postes intégrés au projet de campagne d'emploi 2022 présenté ce jour sont les suivants :

- Autres postes Enseignants :

N° du poste	Libellé UO poste	Commentaires - Statut Postes	Nom usuel	Prénom	Occupation poste 2021-2022	Cout 2021-2022	Demande CE 2022	Financement (établissement ou xxi)	Décision présidence Occupation poste 2022-2023	Cout 2022-2023	Financement autre	Différence CE2022/CE2021
1516	IUT Laval - Info	CDD ens 384H 12 mois 2021-2022 dpt INFO sous encadrement +compensation décharge CRCT d'iza Marfisi + BUT	DECELLIERE	CHARLES	contractuels enseignant	38 355 €	PRAG	établissement	Contractuels enseignants	38 355 €		0 €
193	IUT Mans - Chimie	Retraite?	COLLET	JEAN-YVES	Titulaires PRCE	76 330 €	non publication	établissement	Non publication/vacant	0 €		-76 330 €
938	Fac LLSH - Lettres	Rupture conventionnelle I. Handy	HANDY	ISABELLE	Contractuels enseig	38 355 €	Contractuels e	établissement	Contractuels enseignants	38 355 €		0 €
1324	Fac LLSH - Langues	Anglais CDD ens 50% Thelème 50% loi ORE-2020-2022	COOLEY	REED	Contractuels enseig	38 355 €	Contractuels e	établissement	Contractuels enseignants	38 355 €		0 €
531	SUAPS - Enseignants	ex poste Michel WIEBER	MERTES et BOCHEREAU		Contractuels enseignant	38 355 €	actuels enseig	établissement	Contractuels enseignants	38 355 €		0 €

- Postes d'enseignants-chercheurs d'UFR Droit Economie Gestion :

N° du poste	Libellé UO poste	Commentaires - Statut Postes	Nom usuel	Prénom	Occupation poste 2021-2022	Cout 2021-2022	Demande CE 2022	Financement (établissement ou xxi)	Décision présidence Occupation poste 2022-2023	Cout 2022-2023	Financement autre	Différence CE2022/CE2021
1516	IUT Laval - Info	CDD ens 384H 12 mois 2021-2022 dpt INFO sous encadrement +compensation décharge CRCT d'iza Marfisi + BUT	DECELLIERE	CHARLES	contractuels enseignant	38 355 €	PRAG	établissement	Contractuels enseignants	38 355 €		0 €
193	IUT Mans - Chimie	Retraite?	COLLET	JEAN-YVES	Titulaires PRCE	76 330 €	non publication	établissement	Non publication/vacant	0 €		-76 330 €
938	Fac LLSH - Lettres	Rupture conventionnelle I. Handy	HANDY	ISABELLE	Contractuels enseig	38 355 €	Contractuels e	établissement	Contractuels enseignants	38 355 €		0 €
1324	Fac LLSH - Langues	Anglais CDD ens 50% Thelème 50% loi ORE-2020-2022	COOLEY	REED	Contractuels enseig	38 355 €	Contractuels e	établissement	Contractuels enseignants	38 355 €		0 €
531	SUAPS - Enseignants	ex poste Michel WIEBER	MERTES et BOCHEREAU		Contractuels enseignant	38 355 €	actuels enseig	établissement	Contractuels enseignants	38 355 €		0 €

Monsieur Pascal LEROUX indique que les ressources propres des composantes de rattachement pour financer la publication et la création d'un nombre conséquent de postes sont fortement mobilisées. En effet, le pari est pris de financer ces postes grâce aux subsides de l'apprentissage. Ce pari peut être jugé audacieux puisque l'Université va s'engager pour plusieurs dizaines d'années à soutenir le salaire de personnels titulaires sur la base des recettes liées à l'alternance et, par conséquent, à se fonder sur la soutenabilité supposée pérenne des formations en alternance qui seront proposées par l'établissement. A ce titre, Monsieur Pascal LEROUX rappelle à l'assemblée que l'apprentissage, qui est soutenu par l'Etat et par les entreprises, représente un modèle de formation offrant un fort potentiel sur lequel l'Université doit s'appuyer.

- Postes d'enseignants-chercheurs UFR Lettres Langues et Sciences humaines :

N° du poste	Libellé poste	Libellé UO poste	Commentaires - Statut-Postes	Demande CE 2022	Financement (établissement ou xxx)	Proposition: Occupation poste 2022-2023	Cout 2022-2023	Financement autre	Différence CE2022/ CE2021
858	0700MCF0166	Fac.LLSH	Retraite 01/09/2021 - IOANNITOU G	MCF	Etablissement	MCF	87 750 €		51 030 €
1237	1200MCF0221	Fac.LLSH	ex poste Bohnekamp	ATER 14ème LEA	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €
1241	1900MCF0399	Fac.LLSH	ex poste Flahault Erika - Non publié en CE2021	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		36 720 €
251	1100PRU0028	Fac.LLSH - Langues	Retraite Eliane Elmaleh 01/10/2021	PR 14e	Etablissement	PR	120 875 €		84 155 €
901	1200MCF0387	Fac.LLSH - Langues	Poste Podmaniczky - Non publié en CE 2021	MCF 11ème LEA	Etablissement	MCF	87 750 €		87 750 €
283	1400MCF0087	Fac.LLSH - Langues	Mutation CUNILL C. 01/07/2021 EHESS	MCF	Etablissement	MCF	87 750 €		51 030 €
300	1400PRU0174	Fac.LLSH - Langues	Retraite 01/09/2022 F. Copello	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		-84 155 €
462	0700PRU0385	Fac.LLSH - Lettres	Retraite 01/09/2022 J-F Bourdet	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		-84 155 €
900	0700PRU0386	Fac.LLSH - Lettres	ex poste PR LUZZATI Daniel	PR	Etablissement	PR	120 875 €		84 155 €
280	0800MCF0084	Fac.LLSH - Lettres	Retraite 01/09/2021 BARBAUD Thierry ->CE2021	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €
347	2700MCF0229	Fac.LLSH - Lettres - DDI	Retraite 01/09/2022? Ph. Teutsch	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		-51 030 €
256	2100MCF0037	Fac.LLSH - Sc.Hum	Retraite A. Allély 01/09/2022?	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		-51 030 €
865	2100MCF0273	Fac.LLSH - Sc.Hum	MCF Naniet dispo jusqu'au 03/09/2022	MCF	Etablissement	MCF	87 750 €		51 030 €
285	2100PRU0090	Fac.LLSH - Sc.Hum	ex poste AVRAN A->CTER	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €
369	2100PRU0329	Fac.LLSH - Sc.Hum	Retraite Soussignan 01/09/2022?	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		-84 155 €
873	2200MCF0448	Fac.LLSH - Sc.Hum	ex poste MCF GUILLEMAIN H	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €
469	2300MCF0413	Fac.LLSH - Sc.Hum	ex poste MCF GASNIER	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €
902	2300MCF0418	Fac.LLSH - Sc.Hum	MCF Leveque en dispo jusqu'au 31/08/2022	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €

Sans remarques des administrateurs, Monsieur Vincent BARRE poursuit la présentation des postes concernant les autres composantes.

- Postes d'enseignants-chercheurs UFR Sciences et techniques

N° du poste	Libellé poste	Libellé UO poste	Commentaires - Statut-Postes	Demande CE 2022	Financement (établissement ou xxx)	Proposition: Occupation poste 2022-2023	Cout 2022-2023	Financement autre	Différence CE2022/ CE2021
240	6800PRU0012	Fac.ST - Biol	ex poste MANCEAU A - Retraite 01/09/2020	ATER et CTER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €
355	3300MCF0245	Fac.ST - Chimie	Retraite?	MCF	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		-51 030 €
910	3500MCF0580	Fac.ST - Geol	ex poste Cynthia Garibaldi	MCF	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €
293	2700ASS0164	Fac.ST - Informatique	Retraite 01/02/2022 ? Poste transféré IUT du Mans	MCF	Etablissement	Contractuels enseignants	38 355 €		-49 395 €
859	2700MCF0182	Fac.ST - Informatique	PR27 du MCF Benard + PAST Jousse	PR	Etablissement	PR	120 875 €		84 155 €
734	2700MCF0594	Fac.ST - Informatique	Dispo F.Bougares du 01/09/2021 au 31/08/2024	ATER et CTER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €
855	2700MCF0029	Fac.ST - Informatique	ex poste MCF O. ZANNA	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €
247	2600MCF0023	Fac.ST - Maths		MCF	Etablissement	MCF	87 750 €		51 030 €
465	2800PRU0389	Fac.ST - Physique	Retraite GIBAUD	MCF->PR	Etablissement	PR	120 875 €		84 155 €

Monsieur Vincent BARRE informe les administrateurs du transfert d'un poste de 27^{ème} section-informatique, occupé actuellement par un Maître de conférences à l'IUT du Mans, à l'UFR Sciences et Techniques.

En échange de ce support concernant un enseignant-chercheur partant à la retraite, l'IUT du Mans a fait le choix de recruter en son sein un enseignant contractuel, pour tenir compte du vivier trop restreint de titulaires dans cette discipline pour laquelle la probabilité de ne jamais recruter, est très importante.

Cet enseignant contractuel sera affecté à trois quarts à l'IUT du Mans, et un quart à l'UFR Sciences et Techniques.

Monsieur Julien CRISTOFOLI regrette que nous puissions être contraints de privilégier un support de poste de contractuel en lieu et place d'un support de poste de titulaire. Selon lui, empêcher l'arrivée d'un titulaire sur ce poste n'est pas un facteur de stabilité et de pérennité des emplois.

- Postes d'enseignants-chercheurs IUT du MANS

N° du poste	Libellé poste	Libellé UO poste	Commentaires - Statut-Postes	Demande CE 2022	Financement (établissement ou xxx)	Proposition: Occupation poste 2022-2023	Cout 2022-2023	Financement autre	Difference CE2022/ CE2021
846	2800MCF0249	IUT Mans - Chimie	Fin de CLD Le Gal 11/09/2017	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €
848	3300MCF0232	IUT Mans - Chimie	Retraite Renaudin 01/09/2017	MCF	Etablissement	MCF	87 750 €		51 030 €
849	0600ATR0532	IUT Mans - GEA		ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €
505	0600MCF0234	IUT Mans - GEA	Retraite 01/09/2021	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €
845	1900MCF0097	IUT Mans - GEA	Retraite ERTUL 01/09/2016	MCF	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €
1331	2800ATR013	IUT Mans - GMP	Poste de PAST Gimenez (retraite 01/09/2020) -	MCF	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €
157	6000MCF0254	IUT Mans - GMP	Retraite 01/09/2022	PR	Etablissement	MCF	87 750 €		0 €
149	2700MCF0118	IUT Le Mans GEA	Poste transféré UFR ST	Mutation interne	Etablissement	MCF	87 750 €		0 €

Sans remarques des administrateurs, la présentation se poursuit.

- Postes d'enseignants-chercheurs IUT de Laval

N° du poste	Libellé poste	Libellé UO poste	Commentaires - Statut-Postes	Demande CE 2022	Financement (établissement ou xxx)	Proposition: Occupation poste 2022-2023	Cout 2022-2023	Financement autre	Difference CE2022/ CE2021
116	6400PRU0490	IUT Laval - GB	Retraite ERGAN Françoise 01/09/2021->ATER	PR	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €
131	2700MCF0503	IUT Laval - MMI	ex poste MCF Sebastien IKSAL	MCF	Etablissement	MCF	87 750 €		49 395 €

- Postes d'enseignants-chercheurs ENSIM

N° du poste	Libellé poste	Libellé UO poste	Commentaires - Statut-Postes	Nom usuel	Prénom	Demande CE 2022	Financement (établissement ou xxx)	Proposition: Occupation poste 2022-2023	Cout 2022-2023	Financement autre	Différence CE2022/ CE2021
335	0500MCF0220	ENSIM - Ens	départ retraite 1/10/2022	MAROUSEAU	GILLES	MCF 06>27	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		-51 030 €

- Postes de personnels BIATSS UFR DROIT, ECONOMIE ET GESTION

N° du poste	Libellé poste	Code emploi	Libellé UO poste	Commentaires - Statut-Postes	Nom usuel	Prénom	Demande CE 2022	Financement (établissement ou xxx)	Proposition présidence 2022-2023	Cout 2022-2023	Financement autre	Différence CE2022/ 2021
634	BIATSS	REFJ5X41	Fac.DSEG - SCo ScoAdm	Retraite 01/05/2022	BRILLAND	ISABELLE	Publication avec rhaussement	Etablissement	Titulaires Cat. B	51 560 €		8 560 €

- Postes de personnels BIATSS UFR LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

N° du poste	Libellé poste	Code emploi	Libellé UO poste	Commentaires - Statut-Postes	Prénom	Demande CE 2022	Financement (établissement ou xxx)	Proposition présidence 2022-2023	Cout 2022-2023	Financement autre	Différence CE2022/ 2021
1174	BIATSS	REFJ5X41	Fac.LLSH - SCo Ass.Dir	Secrétariat Direction	CHRISTINE	Publication titulaire	Etablissement	Contractuels Cat. C	27 500 €		0 €
1364	BIATSS	REFJ5X41	Fac.LLSH - SCo Scola	ancien poste 665 VANNIER Didier	SARAH	Publication titulaire	Etablissement	Contractuels Cat. C	27 500 €		0 €

- Postes de personnels BIATSS UFR SCIENCES ET TECHNIQUES

N° du poste	Libellé poste	Code emploi	Libellé UO poste	Commentaires - Statut-Postes	Nom usuel	Prénom	Demande CE 2022	Financement (établissement ou xxx)	Proposition présidence 2022-2023	Cout 2022-2023	Financement autre	Différence CE2022/ 2021
1031	BIATSS	REFJ1B43	LIUM		BILLARD	EMMANUELLE		50% Etablissement / 50% Ressources propres	Contractuels Cat. A	40 810 €	20 405 €	0 €
767	BIATSS	REFJ2C46	Fac.ST - SCo	Détachement	ENGEL	ANNE-MARIE	2 Contractuels cat.C scolarité	Etablissement	Contractuels Cat. C	55 000 €		-14 800 €
556	BIATSS	REFB5X41	IMMM - Instru	dossier de retraite déposé	LOISEAU	ANITA	Rhaussement IGE CDD en biologie	Etablissement	Contractuels Cat. A	40 810 €		-2 190 €
663	BIATSS	REFJ5X41	LAUM - Adm	Retraite 01/04/2022?	BRULE	ANNE-MARIE	Titulaires Cat. C	Etablissement	Titulaires Cat. C	43 000 €		0 €
1023	BIATSS	REFC1B43	LAUM - Instru		HUMBERT	THOMAS	Titularisation	Etablissement	Contractuels Cat. A	40 810 €		0 €

Sans remarques des administrateurs Monsieur Vincent BARRE poursuit la présentation des postes des autres composantes.

- Postes de personnels BIATSS IUT LE MANS

N° du poste	Code emploi	Libellé UO poste	Commentaires - Statut-Postes	Nom usuel	Prénom	Demande CE 2022	Financement (établissement ou xxx)	Proposition présidence 2022-2023	Coût 2022-2023	Financement autre	Différence CE2022/2021
1168	REFG5B45	IUT Mans - GEA + REPROGRAPHIE CENTRALE	50% du poste M.Palet /J.RODIER	MAENHOUT	VINCENT	Utilisation du support de poste LEBRETON pour passage à 100% V. MAENHOUT CAT C	Etablissement	Non publication/vacant	0 €		-13 750 €
1202	REFJ5X41	IUT Mans - GEA	50% du poste M.Polet /J.RODIER+ 50% en Lettres	COHEN	MEHDI	reconduction 50% IUT	Etablissement	Contractuels Cat. C	13 750 €		0 €
567	REFJ5X41	IUT Mans - SCo Ass.Dir	Détachement sortant CHM au 01/09/2021 pour 1 an	LEBRETON	CAROLE	Utilisation du support de poste LEBRETON pour passage à 100% Vincent Maenhout Cat C	Etablissement	Contractuels Cat. C	27 500 €		-2 930 €
701	REFE4X41	IUT Mans - SCo Info	Retraite 01/01/2022	BOISSE	LUCIEN	Titulaires Cat. B	Etablissement	Titulaires Cat. B	51 560 €		0 €
571	REFJ5C42	IUT Mans - SCo Logistiq	Retraite 01/10/2021	COUTELLE	CATHERINE	Publication CAT C. sans concours ou CDI	Etablissement	Contractuels Cat. C	27 500 €		0 €
573	REFG5B45	IUT Mans - SCo Logistiq	Retraite au 01/12/2021	POUTEAU	GILLES	Publication Cat C. sans concours ou CDI	Etablissement	Contractuels Cat. C	27 500 €		0 €
600	REFG5B45	IUT Mans - SCo Logistiq	Retraite 01/09/2021	GIEREN	ALAIN	Poste gardien transféré à l'université	Etablissement	Titulaires Cat. C	43 000 €		0 €
708	REFJ4D43	IUT Mans - SCo Perso	Détachement titulaire Lesage->2022- P.Bouvier ne souhaite pas renouveler au 01/09/2021	BOUVIER	PAULINE	Reconduction CDD Cat.B	Etablissement	Contractuels Cat. B	30 430 €		0 €
572	REFJ5X41	IUT Mans - SCo DUFST	Retraite 01/11/2021	VILCHIEU	MARGARITA	CDD Cat C quotité à définir	Etablissement	Contractuels Cat. C	27 500 €		0 €
	REFJ4C42	IUT Le Mans	Agent décédé le 29/12/2019	RODIER	JEROME	Utilisation du support RODIER pour CDD Cat B secrétariat de direction et RI	Etablissement	Contractuels Cat. B	30 430 €		2 930 €

Madame Claire DUVERGER en qualité d'administratrice provisoire de l'IUT du Mans souligne en particulier le choix qui a été fait de publier un poste de titulaire catégorie B pour les services informatiques. Il n'en a pas été de même pour deux postes catégorie C en logistique. Il a été décidé de publier des supports de contractuels.

Elle ajoute que le support du poste de gardien de l'IUT du Mans a été transféré aux services centraux.

Enfin, le poste numéro 572 indiqué comme « CDD Catégorie C – Quotité à définir » fait référence à une situation particulière sur laquelle les administrateurs ne peuvent en l'état avoir de visibilité. Il s'agit d'un poste à 50% qui présente des difficultés de recrutement.

Plusieurs membres du Conseil font part de leurs inquiétudes concernant la précarité des personnels occupant des postes à temps partiel.

- Postes de personnels BIATSS ENSIM

N° du poste	Code emploi	Libellé UO poste	Commentaires - Statut-Postes	Nom usuel	Prénom	Demande CE 2022	Financement (établissement ou xxx)	Proposition présidence 2022-2023	Coût 2022-2023	Financement autre	Différence CE2022/2021
1519	REFJ3C44	ENSIM - SCo Adm	Chargée des emplois du temps	LADAYE	Anne	Contractuels Cat. A	Ressources propres	Contractuels Cat. A	40 810 €	40 810 €	0 €

- Postes de personnels BIATSS SERVICES

N° du poste	Code emploi	Libellé UO poste	Commentaires - Statut-Postes	Nom usuel	Prénom	Demande CE 2022	Financement (établissement ou xxx)	Proposition présidence 2022-2023	Cout 2022-2023	Financement autre	Différence CE2022/2021
219	REFJ2A41	SFC	Départ retraite anticipée 01/04/2022	GRUDE	LYDIE	IGE Contractuelle	Ressources propres	Titulaires IGE	69 800 €	69 800 €	0 €
603	REFJ5X41	DEF		MERLIN	NATHALIE	titulaire Cat. B	Etablissement	Titulaires Cat. B	51 560 €		8 560 €
715	EIEL0007	SCD Support SIGE	Retraite?	BODARE	EVELYNE	Titulaires Cat. B	Etablissement	Titulaires Cat. B	51 560 €		0 €
597	EIEL0010	SCD Laval	Retraite?	RENOULLIN	SYLVIE	Titulaires Cat. C	Etablissement	Titulaires Cat. C	43 000 €		0 €
919	REFF5A41	SCD Laval		ENDELIN	MARINE	Titulaires Cat. C	Etablissement	Titulaires Cat. C	43 000 €		15 500 €

Monsieur Christian GUIBERT précise que les deux postes indiquant « Retraite ? », ne sont pas encore validés, ne sachant pas si ces départs en retraite auront réellement lieu.

Monsieur Vincent BARRE, note que le poste DEF n°603 est concerné par un rehaussement.

Monsieur Pascal LEROUX ajoute qu'il y a un souhait de la part de l'Université d'équilibrer le grade des catégories en fonction des missions réelles effectuées par les personnes occupant les postes.

- Demandes de création de postes enseignants/Enseignants-Chercheurs

Libellé UO poste	Commentaires - Statut-Postes	Demande CE 2022	Financement (établissement ou xxx)	Proposition Présidence	Proposition : Occupation poste 2022-2023	Cout 2022-2023	Financement autre	Différence CE2022/CE2021
IUT GEA	création Pr 2nd degré IUT/ENSIM	PRAG	50% participation IUT/50% ENSIM	Création IUT72/ENSIM	Titulaires PRAG	88 480 €	88 480 €	0 €
IUT Laval	Arts plastiques	PRAG	ressources propres	Demande spécifique MESRI	Titulaires PRAG	88 480 €	88 480 €	0 €
IUT Laval	MCF 06 marketing	MCF	ressources propres	Demande spécifique MESRI	MCF	87 750 €	87 750 €	0 €
IUT Laval	Espagnol	PRAG	établissement	Demande spécifique MESRI	Non publication/vacant	0 €		0 €
IUT Laval	Anglais	PRAG	établissement	Demande spécifique MESRI	Non publication/vacant	0 €		0 €
Fac.DSEG - Droit	PROFESSEUR 01	PR	établissement	Demande spécifique MESRI	Non publication/vacant	0 €		0 €
Fac.DSEG - Droit	MAITRE DE CONFERENCES 01	MCF	ressources propres		MCF	87 750 €	87 750 €	0 €
Fac.DSEG - Droit	MAITRE DE CONFERENCES 02	MCF	établissement	Demande spécifique MESRI	Non publication/vacant	0 €		0 €
Fac.DSEG - Economie	PROFESSEUR 05	PR	établissement	Demande spécifique MESRI	Non publication/vacant	0 €		0 €
Fac.DSEG - Gestion	MAITRE DE CONFERENCES 06	MCF	ressources propres		MCF	87 750 €	87 750 €	0 €
Fac.DSEG - Gestion		Doctorants	ressources propres		Doctorants	29 900 €	29 900 €	0 €
Fac.ST - STAPS	MCF Management du sport	MCF	établissement	DSG STAPS	Non publication/vacant	0 €		0 €
LAUM - Méca	PR60	PRAG	établissement	Demande spécifique MESRI	Non publication/vacant	0 €		0 €
Fac.LLSH	ex poste Vera Delorme (Lettres modernes)	PRAG	établissement		Non publication/vacant	0 €		0 €
ENSIM	PR 60	PR	établissement/ressources		PR	120 875 €	33 125 €	87 750 €

- Demandes de créations postes de BIATSS

Libellé UO poste	Commentaires - Statut-Postes	Demande CE 2022	Financement (établissement ou xx)	Proposition Présidence	Proposition : Occupation poste 2022-2023	Cout 2022-2023	Financement autre	Différence CE2022/CE2021
IUT Laval	Renforcement pôle alternance	Contractuel Cat B	Ressources propres	validé avec anticipation	Contractuels Cat. B	30 430 €	30 430 €	0 €
IUT Le Mans	Renforcement pôle alternance	Contractuel Cat B	Ressources propres	validé avec anticipation	Contractuels Cat. B	30 430 €	30 430 €	0 €
FacDSEG- SCo SCoAdm	Gestionnaire scolarité	Contractuel Cat C	Etablissement		Contractuels Cat. C	27 500 €		27 500 €
Fac-ST - STAPS	IGE Techniques expérimentales	IGE	Etablissement	DSG STAPS	Non publication/vacant	0 €		0 €
Fac-ST - STAPS	IGE Assistance à l'enseignement	IGE	Etablissement	DSG STAPS	Non publication/vacant	0 €		0 €
RI	gestion administrative pour renforcer le pôle de gestion des mobilités sortantes et de gestion de projets	Contractuel Cat A	Ressources propres		Contractuels Cat. A	40 810 €	40 810 €	0 €
RI Transversal	chargé de mission "Alumni" - poste transversal	Contractuel Cat A	Etablissement	DSG 2022	Non publication/vacant	0 €		0 €
Maison des Langues	Adjoint en gestion administrative et financière	Contractuel Cat C	Ressources propres		Contractuels Cat. B	30 430 €	30 430 €	0 €
DGS SAGJ	assistante administrative	Contractuel Cat B	Etablissement		Non publication/vacant	0 €		0 €
Direction Etudes et Formation / Culture	coordinateur de la vie associative et de l'animation du campus	Contractuel Cat B	Etablissement		Non publication/vacant	0 €		0 €
DSI	Manager de la donnée sur poste de P.Bourdennet part en détachement	Contractuel Cat A	Etablissement		Contractuels Cat. A	40 810 €		40 810 €
DRH	Gestionnaire masse salariale et coordination de la paye	Contractuel Cat B	Etablissement		Contractuels Cat. B	30 430 €		30 430 €
DRH	chef de projet HRS4R, développement SIRH, Expertise, ingénierie RH	Contractuel Cat A	Etablissement	DSG 2022	Non publication/vacant	0 €		0 €
Transversal	Technicien BAP J	Repyramidages C>B ou	Etablissement		Titulaires Cat. B	51 560 €		21 130 €
Transversal	Technicien BAP J	Repyramidages C>B ou	Etablissement		Titulaires Cat. B	51 560 €		8 560 €
Présidence	Directeur de cabinet	Contractuel Cat. A	Etablissement		Contractuels Cat. A	40 810 €		40 810 €
SUIO-IP	ASI Chargé d'insertion et d'orientation	Contractuel Cat A	Ressources propres		Contractuels Cat. A	40 810 €	40 810 €	0 €

Monsieur Vincent BLIN réagit aux demandes de créations de postes de BIATSS en contractuel, et souhaite faire part d'un cas particulier concernant le blocage d'un(e) Titulaire extérieur(e) à l'Etablissement, qui s'est vu refuser ses multiples candidatures sur des postes où le recrutement est pourtant difficile.

Monsieur Pascal Leroux indique qu'il n'y a eu aucune directive de la part de la Présidence à ce sujet, et que toute candidature est étudiée par un jury de recrutement.

SYNTHESE – CAMPAGNE D'EMPLOI
Postes

SYNTHESE CE 2022	BIATSS	Ens.Chercheurs	Enseignants 2nd degré	Total
Postes vacants				
Publications sur postes vacants	9	17	10	26
Contrats sur postes vacants	13	28	4	41
Non publications sur postes vacants	1	0	1	1
Demandes de création				
Publications en création	2	4	2	6
Contrats en création	9	1		10
Créations non pouvues ou en attente	6	4	4	10
Total Publications	11	21	12	32
Total recrutements sur contrats	22	29	4	51

Monsieur Christian GUIBERT indique aux administrateurs que ce tableau est à actualiser, en raison d'une erreur dans le total. La colonne « Enseignants 2nd degré » n'étant pas comptabilisée.

PROJECTION FINANCIERE DU PROJET DE CAMPAGNE D'EMPLOI 2022

Recapitulatif coûts CE 2022	Total	2022	2023
Postes vacants BIATSS	1 880 €	627 €	1 253 €
Postes vacant EC	326 675 €	108 892 €	217 783 €
Postes vacants enseignants	74 045 €	24 682 €	49 363 €
Création BIATSS	239 040 €	79 680 €	159 360 €
Création Ens et EC	87 750 €	29 250 €	58 500 €
Total vacants + créations non financés	729 390 €	243 130 €	486 260 €
Départs/retours non prévus	-400 000 €	-133 333 €	-266 667 €
	329 390 €	109 797 €	219 593 €
Ressources propres mobilisées	975 470 €	325 157 €	650 313 €

Monsieur Vincent BARRE indique que le contenu de ce tableau récapitulatif sera présenté au vote lors de la séance du 16 décembre prochain et soumis à la validation du rectorat.

Le recours aux ressources propres de l'établissement pour financer cette campagne d'emploi est au centre du projet.

Monsieur Christian GUIBERT précise également que la ligne « départs/retours non prévus » est une ligne qui ne peut pas être maîtrisée lors du vote de la campagne d'emploi, en raison des postes non recensés à ce jour comme les départs en retraite qui finalement n'ont pas lieu, les mutations ou les détachements.

Plusieurs administrateurs relèvent des erreurs pour certains reports de chiffres entre le document Excel présenté et les tableaux récapitulatifs du document pdf. Ils constatent que les montants affichés choisis pour déterminer le coût de la campagne d'emploi paraissent sous-estimés comme c'est le cas du poste de directeur de cabinet de la Présidence.

A cet égard, Monsieur Julien CRISTOFOLI évoque un problème d'adéquation entre le salaire et les compétences et missions attendues.

Monsieur Pierre-Louis d'ILLIERS répond à cette remarque en indiquant que la fiche de poste et donc le salaire du Directeur de cabinet a été fait en se basant sur des postes similaires de même catégorie ; le coût n'est pas exact mais représenterait une moyenne.

Monsieur Christian GUIBERT évoque la discordance entre le tableau Excel et les tableaux récapitulatifs. Il explique aux administrateurs que ces tableaux seront modifiés.

Il ajoute également qu'il a été constaté par rapport aux années précédentes, que le coût réel de la campagne d'emploi a souvent été inférieur à ce qui était initialement prévu.

Monsieur Pascal LEROUX souligne le travail de fond fait avec les composantes et services pour l'élaboration de cette campagne d'emploi, ce qui a permis au projet d'être dynamique et audacieux.

Sans autres remarques, Monsieur Pascal LEROUX annonce aux administrateurs que Le projet de Campagne d'Emploi 2022 sera finalisé ce jour en tenant compte des derniers éléments évoqués, et sera envoyé le soir même au Rectorat. Cette version finale sera présentée au vote des membres du Comité technique dans un 1^{er} temps puis aux membres du Conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h34.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 16 décembre 2021.

Le Président de l'Université



Pascal LEROUX

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 décembre 2021

Sous la présidence de **Monsieur Pascal LEROUX**,

Président du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Au 16 décembre 2021, le Conseil est constitué de 36 membres en exercice. Aussi, pour qu'il s'ouvre et délibère valablement, au moins la moitié des membres en exercice doit être présente ou représentée, soit 18 membres. En matière de préparation, de vote, d'exécution, ou de modification du budget, le Conseil délibère valablement si la moitié des membres en exercice est présente (Article 12-4 des statuts de l'Université, Quorum).

En ce jeudi 16 décembre 2021, 25 membres sont présents ou représentés.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement se tenir.

ÉTAT DES PRÉSENCES

à l'ouverture de la séance

Membres en exercice au 4 novembre 2021		Membres présent s	Membres absents et représentés par	Membres arrivés en cours de séance
COLLEGE A	LEROUX Pascal	x		
	BOURQUIN Laurent		Claire DUVERGER-ARFUSO	
	DURAND Aline	x		
	FLECK Nathalie		Pascal LEROUX	
	GILBERT Joël	x		
	GONZALEZ Christine		Aline DURAND	
	MATOUSSI Anis			X (14h25)
	MONTEBAULT Véronique	x		
COLLEGE B	ANDREU-BOUSSUT Vincent		Jean-Philippe MELCHIOR	
	DUVERGER-ARFUSO Claire	x		
	JUILLET-REGIS Hélène	x		
	LEDRU-BAEY Sophie		Hélène JUILLET-REGIS	
	MAUGER Laurence	x		
	MELCHIOR Jean-Philippe	x		
	PELAT Adrien	x		
	SALAM Pierre		Laurence MAUGER (dès 14h25)	
PERSONNEL BIATSS	BLIN Vincent	x		
	CHOPLAIN Sébastien	x		
	FRANCOIS Michel	x		
	PITROU Axel	x		
	HERBELIN Elodie	x		
	THOREAU Stéphanie	x		
USAGERS	GOURGAND Laura (T)			
	POUNIGUIA Morel (S)			
	FRAPPIER Manon (T)			
	En attente de retour (S)			
	LECOMTE Louis (T)			
	DEVAUX Camille (S)	x		
	CHATELAIN Matthieu (S)	x		
	ROBERT Emma (S)			
	MAINGUIN Aurore (T)			
	HENNECHART Lilian (S)			
	ROBINAULT Servane (T)	X (départ 16h00)		
	DANIS Adrien (S)			
PERSONNALITES EXTERIEURES COLLECTIVITES TERRITORIALES (DESIGNEES)	Le Mans Métropole	PORTIER Quentin (T)		
	Conseil Dptal de la Mayenne	GOUFFE Jacques (S)		
	Région des Pays de la Loire	HERVE Michel (T)		
		Sylvie VIELLE (T)		X (14h25)
PERSONNALITES EXTERIEURES ACTIVITES ECONOMIQUE ET SOCIALES	Covéa	Valérie HULEUX (T)	Anis MATOUSSI (14h25)	
	Ecole Gaston Bachelard Le Mans	Julien CRISTOFOLI (T)	Vincent BLIN	
	Altoneo Laval	Christophe MERIENNE (T)		
	Lycée Pro Maréchal Leclerc de Hautecloque	Sylvie CRISCOLO (T)	x	
CNRS		Gabrielle INGUSCIO (T)		
		Anne FAGON (S)		

Rectorat	PERES Françoise	x		
	GALLAIS Vincent			
Présent avec voix consultative	Vincent Barré, VPCA	x		
Invités Intervenants	Marie-Hélène RIO, DAF	x		
	Christian GUIBERT, DRH	x		
	Pierre-Louis d'ILLIERS, DGS	x		
	Florence COUARRAZE, DAF	x		
Secrétaires de séance	Violaine DUMUR, SAGJ	x		
	Mathilde BOULGARIAN, SAGJ	x		
	Carla FERNANDEZ, SAGJ	x		

SOMMAIRE :

1.	Préambule.....	5
1.1	Présentation des procès-verbaux du 29 mars 2021 et du 25 novembre 2021 (vote) 5	
2.	Délibérations, informations et débat d'orientation général	5
2.1	Budget Initial 2022 / Campagne d'emploi.....	5
2.1.1	Campagne d'emploi	5
2.1.2	Budget Initial 2022 (vote)	14
2.2	Formation et vie Universitaire	26
2.2.1	Politique d'établissement en matière d'exonération et de remboursement des frais d'inscription (droits nationaux) pour l'année universitaire 2021-2022 (vote) 26	
2.2.2	Critères généraux des vœux et attendus locaux en BUT 1 et Licence 1 pour l'année universitaire 2022-2023 (vote).....	29
2.2.3	Modalités d'admission en Master pour l'année Universitaire 2022-2023 : critères généraux d'examen des candidatures, attendus et capacités d'accueil (vote) 30	
2.3	Recherche	32
2.3.1	Critères d'attribution et barème de la prime d'encadrement doctoral et de recherche au titre de la campagne 2022 (vote).....	32
2.3.2	Dispositif d'aides à la mobilité pour l'internationalisation de la recherche et de la formation (vote)	33
2.3.3	Dispositif d'aides à la mobilité des doctorants en cotutelle internationale de thèse (vote)	34
2.4	Thématiques Transverses	35
2.4.1	Conventions, Subventions, tarifs et cotisations (vote).....	35
2.4.2	Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président (information).....	36
2.4.2.1.	Budget rectificatif 2021 n°2	36
2.4.2.2.	Conventions	45
2.4.2.3.	Subventions.....	45
2.4.2.4.	Cotisations.....	45
3.	Questions diverses.....	46

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Pascal LEROUX, ouvre la séance à 14 h.

1. Préambule

1.1 Présentation des procès-verbaux du 29 mars 2021 et du 25 novembre 2021 (vote)

Le Président présente les projets de procès-verbaux des séances du 29 mars 2021 et du 25 novembre 2021 aux membres du Conseil d'administration et leur demande s'ils ont des questions à poser ou des commentaires à faire avant de procéder au vote.

Aucune demande de modification n'a été sollicitée sur lesdits projets.

VOTE : Procès-verbal du 29 mars 2021.

25 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 25

CONTRE = 0

Approuvé à l'unanimité

VOTE : Procès-verbal du 25 novembre 2021.

25 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 3

POUR = 22

CONTRE = 0

Approuvé à l'unanimité

2. Délibérations, informations et débat d'orientation général

2.1 Budget Initial 2022 / Campagne d'emploi

2.1.1 Campagne d'emploi

Monsieur Pascal LEROUX introduit ce point en informant le Conseil que depuis la présentation de cette campagne d'emploi lors de la séance du 2 décembre dernier, des ajustements ont été effectués et ce notamment depuis le Comité technique du 10 décembre 2021.

Monsieur Vincent BARRE procède à la présentation de cette dernière version de la campagne d'emploi 2022 en présentant par composante et par service les postes de BIATSS vacants, les postes d'enseignants-chercheurs vacants, les postes d'enseignants vacants, les demandes de création de postes de BIATSS et les demandes de création de postes d'enseignants-chercheurs et d'enseignants.

À l'issue de nombreuses concertations avec les composantes et services, le projet proposé aux membres du Conseil d'administration prévoit 34 publications sur postes vacants (42%

des postes vacants ou susceptibles de l'être), 45 contrats sur postes vacants (55,5%) et 2 non-publications sans compensation par des contractuels (2,5%).

Toujours à l'issue de ces concertations, 36 demandes de création ont été examinées et 10 publications en création sont proposées (4 BIATSS, 4 enseignants-chercheurs et 2 enseignants du second degré).

Les 4 créations BIATSS vont permettre d'ouvrir des perspectives internes de titularisation ou de repyramidage, tandis que les 6 créations E/EC viennent soutenir la stratégie de développement de l'établissement et sont compensées par la mobilisation des ressources propres des composantes d'affectation. 10 contrats en création sont également prévus (9 BIATSS et 1 enseignant chercheur), pour la plupart (5 BIATSS et 1 enseignant-chercheur) intégralement sur des ressources propres des composantes et services d'affectation.

16 demandes sont en attente de financements pour lesquels il n'y a pas encore de certitudes et donc non ouvertes au recrutement pour le moment.

N° du poste	Libellé poste	Code emploi	Libellé UO poste	Commentaires - Statut-Postes	Nom usuel	Occupation poste 2021-2022	Cout 2021-2022	Demande CE 2022	Financement (établissement ou xxx)	Proposition présidence 2022-2023	Cout 2022-2023	Financement autre	Déficit CE 2022/2021	17 380 €
1519	BIAT33	REFJ3C44	ENSM - SCo Adm	Chargée des emplois du temps	LABAYE	Contractuels Cat. A	40 810 €	Contractuels Cat. A	Ressources propres	Contractuels Cat. A	40 810 €	40 810 €	0 €	
1168	BIAT33	REFG5B45	IUT Mans - GEA + REPROGRAPHIE CENTRALE	50% du poste M.Pellet J.RODIER	MAENHOUT	Contractuels Cat. C	13 750 €	Utilisation du support de poste LEBRETON pour passage à 100% V. MAENHOUT Cat C	Etablissement	Non publication/vacant	0 €		-13 750 €	
1202	BIAT33	REFJ5X41	IUT Mans - GEA	50% du poste M.Pellet J.RODIER+ 50% en Lettres	COHEN	Contractuels Cat. C	13 750 €	reconduction 50% IUT	Etablissement	Contractuels Cat. C	13 750 €		0 €	
567	BIAT33	REFJ5X41	IUT Mans - SCo Ass.Dir	Détachement sortant CHM au 01/09/2021 pour 1 an	LEBRETON	Contractuels Cat. B	30 430 €	Utilisation du support de poste LEBRETON pour passage à 100% Vincent Maenhout Cat C	Etablissement	Contractuels Cat. C	27 500 €		-2 930 €	
701	BIAT33	REFE4X41	IUT Mans - SCo Info	Retraite 01/01/2022	BOIGSE	Titulaires Cat. B	51 560 €	Titulaires Cat. B	Etablissement	Titulaires Cat. B	51 560 €		0 €	
671	BIAT33	REFG6C42	IUT Mans - SCo Logistiq	Retraite 01/10/2021	COUTELLE	Contractuels Cat. C	27 500 €	Publication CAT C, sans concours ou CDI	Etablissement	Titulaires Cat. C	43 000 €		16 500 €	
573	BIAT33	REFG5B45	IUT Mans - SCo Logistq	Retraite au 01/12/2021	FOUTEAU	Contractuels Cat. C	27 500 €	Publication Cat C, sans concours ou CDI	Etablissement	Contractuels Cat. C	27 500 €		0 €	
600	BIAT33	REFG5B45	IUT Mans - SCo Logistq	Retraite 01/09/2021	GIBRIEN	Titulaires Cat. C	43 000 €	Poste gardien transféré à l'université	Etablissement	Titulaires Cat. C	43 000 €		0 €	
708	BIAT33	REFJ4D43	IUT Mans - SCo Perso	Détachement titulaire Lesage-2022-P.Bouvier ne souhaite pas renouveler au 01/09/2021	BOUVIER	Contractuels Cat. B	30 430 €	Reconduction CDD Cat.B	Etablissement	Contractuels Cat. B	30 430 €		0 €	
572	BIAT33	REFJ5X41	IUT Mans - SCo DUPST	Retraite 01/11/2021	VILCHEN	Contractuels Cat. C	27 500 €	CDD Cat.C qu'elle à définir	Etablissement	Contractuels Cat. C	27 500 €		0 €	
634	BIAT33	REFJ5X41	Fac.DSEG - SCo SCoAdm	Retraite 01/05/2022	BRILLAND	Titulaires Cat. C	43 000 €	Publication avec réhaussement	Etablissement	Titulaires Cat. B	51 560 €		8 560 €	
1174	BIAT33	REFJ5X41	Fac.LLGH - SCo Ass.Dir	Secrétariat Direction	DALOUX	Contractuels Cat. C	27 500 €	Publication titulaire	Etablissement	Contractuels Cat. C	27 500 €		0 €	
1364	BIAT33	REFJ5X41	Fac.LLGH - SCo Scola	ancien poste 565 VANNIER Didier	BANIE	Contractuels Cat. C	27 500 €	Publication titulaire	Etablissement	Contractuels Cat. C	27 500 €		0 €	
1031	BIAT33	REFJ1B43	LIUM		BILLARD	Contractuels Cat. A	20 405 €		50% Etablissement / 50% Ressources propres	Contractuels Cat. A	40 810 €	20 405 €	0 €	
767	BIAT33	REFJ2C46	Fac.ST - SCo	Détachement	ENGEL	Titulaires IGE	69 800 €	2 Contractuels cat.C scolarité	Etablissement	Contractuels Cat. C	55 000 €		-14 800 €	
556	BIAT33	REFB5X41	IMMM - Instru	dossier de retraite déposé	LOISEAU	Titulaires Cat. C	43 000 €	Réhaussement IGE CDD en biologie	Etablissement	Contractuels Cat. A	40 810 €		-2 190 €	
663	BIAT33	REFJ5X41	LAUM - Adm	Retraite 01/04/2022	BRULE	Titulaires Cat. C	43 000 €	Titulaires Cat. C	Etablissement	Titulaires Cat. C	43 000 €		0 €	
219	BIAT33	REFJ2A41	SFC	Départ retraite anticipée 01/04/2022	GRUDE	Titulaires IGE	69 800 €	IGE Contractuelle	Ressources propres	Contractuels Cat. A	69 800 €	69 800 €	0 €	
603	BIAT33	REFJ5X41	DEF		MERLIN	Titulaires Cat. C	43 000 €	titulaire Cat. B	Etablissement	Titulaires Cat. B	51 560 €		8 560 €	

1/2

919	BIAT33	REFFS441	SCD Laval		ENGELIN	Contractuels Cat. C	27 500 €	Titulaires Cat. C	Etablissement	Titulaires Cat. C	43 000 €		15 500 €	
	BIAT33	REFJ4C42	IUT Le Mans	Agent décédé le 29/12/2019	RODIER	Contractuels Cat. C	27 500 €	Utilisation du support RODIER pour CDD Cat B secrétaire de direction et RI	Etablissement	Contractuels Cat. B	30 430 €		2 930 €	

N° du poste	Libellé poste	Libellé UO poste	Commentaires - Statut-Postes	Nom usuel	Prénom	Occupation poste 2021-2022	Cout 2021-2022	Demande CE 2022	Financement (établissement ou xxx)	Proposition: Occupation poste 2022-2023	Cout 2022-2023	Financement autre	Différence CE2022/CE2021	328 675 €
335	0600MCF0220	ENSIM - Ens	départ retraite 1/10/2022	MAROUSEAU	GILLES	MCF	87 750 €	MCF D6+27	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		-51 030 €	
116	8400PRU0490	IUT Laval - GB	Retraite ERGAN Françoise 01/09/2021-ATER	HUBERT	Florence	ATER et CTER	36 720 €	PR	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €	
846	2800MCF0249	IUT Mans - Chimie	Fin de CLD Le Gal 11/09/2017	HENRION	SYLVAIN	ATER et CTER	36 720 €	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €	
849	0500ATRO532	IUT Mans - GEA		MEDDEB	YOGRA	ATER et CTER	36 720 €	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €	
505	0600MCF0234	IUT Mans - GEA	Retraite 01/09/2021	LE LOUARN	PIERRE	ATER et CTER	36 720 €	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €	
845	1900MCF0067	IUT Mans - GEA	Retraite ERTUL 01/09/2016	SIMONI	MELCHIOR	ATER et CTER	36 720 €	MCF	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €	
1331	2800ATRO813	IUT Mans - GMP	Poste de PAST Gimenez (retraite 01/09/2021) - Transféré	BEN OTHMAN	KHADIA	ATER et CTER	36 720 €	MCF	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €	
402	0200PRU0274	Fac.DSEG - Droit	En réflexion retraite 2022?	GUETTIER	CHRISTOPHE	PR	120 875 €	PR	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		-84 155 €	
389	0500MCF0351	Fac.DSEG - Economie	détachement BLASCO S. 15 mois à compter du 01/09/2021	BLASCO	SYLVIE	ATER et CTER	36 720 €	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €	
1287	0500MCF0355	Fac.DSEG - Economie	ex poste MCF TRITAH			Non publication/vacant	0 €	MCF	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		36 720 €	
1237	1200MCF0221	Fac.LLSH	ex poste Bohnekamp	GROLLEAU	ALEXIA	ATER et CTER	36 720 €	ATER 14ème LEA	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €	
1241	1900MCF0369	Fac.LLSH	ex poste Flahault Erika - Non publié en CE2021			Non publication/vacant	0 €	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		36 720 €	
300	1400PRU0174	Fac.LLSH - Langues	Retraite 01/09/2022 F. Copello	COPELLO	FERNAND	PR	120 875 €	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		-84 155 €	
462	0700PRU0385	Fac.LLSH - Lettres	Retraite 01/09/2022 J.F. Bourdet	BOURDET	JEAN-FRANCOIS	PR	120 875 €	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		-84 155 €	
280	0800MCF0084	Fac.LLSH - Lettres	Retraite 01/09/2021 BARBAUD Thierry - CE2021 - ATER	ABRAMCHA	JORDI	ATER et CTER	36 720 €	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €	
347	2700MCF0229	Fac.LLSH - Lettres - DDL	Retraite 01/09/2022 Ph. Teutsch	TEUTSCH	PHILIPPE	MCF	87 750 €	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		-51 030 €	
266	2100MCF0037	Fac.LLSH - Sc.Hum	Retraite A. Allély 01/09/2022	ALLELY	ANNIE	MCF	87 750 €	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		-51 030 €	
285	2100PRU0090	Fac.LLSH - Sc.Hum	ex poste AVRAM A.-CTER	LEGRAND-SIBE	LOLA	ATER et CTER	36 720 €	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €	
369	2100PRU0329	Fac.LLSH - Sc.Hum	Retraite Soussignan 01/09/2022?	SOUSSIGNAN	RITA	PR	120 875 €	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		-84 155 €	
873	2200MCF0448	Fac.LLSH - Sc.Hum	ex poste MCF GUILLEMAIN H	CASTELLES	ROMAIN	ATER et CTER	36 720 €	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €	
469	2300MCF0413	Fac.LLSH - Sc.Hum	ex poste MCF GASNIER	SUFO KANKEU	RICHARD	ATER et CTER	36 720 €	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €	
202	2300MCF0419	Fac.LLSH - Sc.Hum	MCF Leveque en dispo jusqu'au 31/08/2022	COURANT	AMINA	ATER et CTER	36 720 €	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €	
940	6800PRU0012	Fac.ST - Biol	ex poste MAXICHAU - Retraite 01/09/2020	LOUZON	MAXIME	ATER et CTER	36 720 €	ATER et CTER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €	
355	3300MCF0245	Fac.ST - Chimie	Retraite?	GUERY	JOELLE	MCF	87 750 €	MCF	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		-51 030 €	
910	3500MCF0580	Fac.ST - Geol	ex poste Cynthia Garbaldi	AL REDA	STEPHANIE	ATER et CTER	36 720 €	MCF	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €	
203	2700ASO0164	Fac.ST - Informatique	Retraite 01/02/2022 ? Poste transféré IUT du Mans	MORANO	GUY	MCF	87 750 €	MCF	Etablissement	Contractuels enseignants	38 355 €		-49 395 €	
734	2700MCF0594	Fac.ST - Informatique		BOUGARES	FETHI	ATER et CTER	36 720 €	ATER et CTER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €	
855	2700MCF0029	Fac.ST - Informatique	ex poste MCF O. ZANNA	BARDET	ADRIEN	ATER et CTER	36 720 €	ATER	Etablissement	ATER et CTER	36 720 €		0 €	

N° du poste	Libellé UO poste	Commentaires - Statut-Postes	Nom usuel	Prénom	Equivalent grade	Occupation poste 2021-2022	Cout 2021-2022	Demande CE 2022	Financement (établissement ou xxx)	Proposition présidence: Occupation poste 2022-2023	Cout 2022-2023	Financement autre	Différence CE2022/CE2021	74 045 €
124	IUT Laval - GB	Retraite 01/09/2022	LAUNAY	JEAN-MICHEL	AGREGE CE	Titulaires PRAG	88 480 €	PRAG	Etablissement	Titulaires PRAG	88 480 €		0 €	
1516	IUT Laval - Info	CDD ens 384h 12 mois 2021-2022 dpt INFO sous encadrement +compensation décharge CRCT d'iza Marfisi + BUT	DECELLIERE	CHARLES	CERT CLN	Contractuels enseignants	38 355 €	PRAG	Etablissement	Contractuels enseignants	38 355 €		0 €	
108	IUT Laval - TC	Mutation au 01/09/2021- Lyoee St Gilles ordox de vie	CLIQUEUX	DAVID	AGREGE CLN	Contractuels enseignants	38 355 €	PRAG	Etablissement	Titulaires PRAG	88 480 €		50 125 €	
132	IUT Laval - IT	Retraite 01/09/2022	PEAN	PHILIPPE	CERT CE	Titulaires PRCE	76 330 €	PRAG	Etablissement	Titulaires PRAG	88 480 €		12 150 €	
100	IUT Mans - Chimie	Retraite LOYER MF 01/09/2021				Contractuels enseignants	38 355 €	PRAG	Etablissement	Titulaires PRAG	88 480 €		50 125 €	
193	IUT Mans - Chimie	Retraite au 01/09/2022	COLLET	JEAN-YVES	CERT CE	Titulaires PRCE	76 330 €	non publication	Etablissement	Non publication/vacant	0 €		-76 330 €	
189	IUT Mans - GEA	Retraite au 01/09/2022	BONNIN	CHRISTIAN	AGREGE CE	Titulaires PRAG	88 480 €	PRAG	Etablissement	Titulaires PRAG	88 480 €		0 €	
1495	IUT Mans - GMP	Création CE 2021 PRCE sciences de l'ingénieur et ingénierie mécanique			PRAG	Contractuels enseignants	38 355 €	PRAG	Etablissement	Titulaires PRCE	76 330 €		37 975 €	
181	IUT Mans - GMP	Retraite au 01/09/2022	INGUIERE	CHRISTIAN	AGREGE CE	Titulaires PRAG	88 480 €	PRAG	Etablissement	Titulaires PRAG	88 480 €		0 €	
184	IUT Mans - GMP	Demande admission retraite 09/2022	ROQUET	DENIS	AGREGE CE	Titulaires PRAG	88 480 €	PRAG	Etablissement	Titulaires PRAG	88 480 €		0 €	
938	Fac.LLSH - Lettres	Rupture conventionnelle l. Hardy	HANDY	ISABELLE	CERT CLN	Contractuels enseignants	38 355 €	Contractuels ens	Etablissement	Contractuels enseignants	38 355 €		0 €	
1324	Fac.LLSH - Langues	Anglais CDD ens 50% Thelme 50% loi ORE- 2020-2022	COOLEY	REED	CERT CLN	Contractuels enseignants	38 355 €	Contractuels ens	Etablissement	Contractuels enseignants	38 355 €		0 €	
436	Fac.ST - STAPS	Retraite ?	LESAGE	JEAN-NOEL	AGREGE CE	Titulaires PRAG	88 480 €	PRAG	Etablissement	Titulaires PRAG	88 480 €		0 €	
1337	Fac.ST - STAPS	Réintégration secondaire	JEAN	MATHEU	EPS CLN	Titulaires PRCE	76 330 €	PRCE	Etablissement	Titulaires PRCE	76 330 €		0 €	
531	SUAPS - Enseignants	ex poste Michel WIEBER	MERTES	et BOCHEREAU	EPS CLN	Contractuels enseignants	38 355 €	Contractuels ensei	Etablissement	Contractuels enseignants	38 355 €		0 €	

Libellé UO poste	Commentaires - Statut-Postes	Nature du poste	Catégorie PP du Poste	N° ministériel du poste	Cat. d'emploi	Occupation poste 2021-2022	Cout 2021-2022	Demande CE 2022	Financement (établissement ou xxx)	Proposition Présidence	Proposition : Occupation poste 2022-2023	Cout 2022-2023	Financement autre	Différence CE2022/CE2021	279 000 €
IUT Laval	Renforcement pôle alternance					Non publication/vacant	0 €	Contractuel Cat. B	Ressources propres	validé avec anticipation	Contractuels Cat. B	30 430 €	30 430 €	0 €	
IUT Le Mans	Renforcement pôle alternance					Non publication/vacant	0 €	Contractuel Cat. B	Ressources propres	validé avec anticipation	Contractuels Cat. B	30 430 €	30 430 €	0 €	
Fac.DSEG - Sco SocAdm	Gestionnaire scolarité					Non publication/vacant	0 €	Contractuel Cat. C	Etablissement		Contractuels Cat. C	27 500 €		27 500 €	
Fac.ST - STAPS	IGE Techniques expérimentales	P	A			Non publication/vacant	0 €	IGE	Etablissement	DSG STAPS	Non publication/vacant	0 €		0 €	
Fac.ST - STAPS	IGE Assistance à l'enseignement	P	A			Non publication/vacant	0 €	IGE	Etablissement	DSG STAPS	Non publication/vacant	0 €		0 €	
Fac.ST - LAUM	IGR Instrumentation scientifique BAP C					Contractuels Cat. A	40 810 €	IGR	Ressources propres		Titulaires IGR	80 860 €		40 050 €	
RI	gestion administrative pour renforcer le pôle de gestion des mobilités sortantes et de gestion de projets					Non publication/vacant	0 €	Contractuel Cat. A	Ressources propres		Contractuels Cat. A	40 810 €	40 810 €	0 €	
RI Transversal	chargé de mission "Alumni" - poste transversal					Non publication/vacant	0 €	Contractuel Cat. A	Etablissement	DSG 2022	Non publication/vacant	0 €		0 €	
Maison des Langues	Adjoint en gestion administrative et financière					Non publication/vacant	0 €	Contractuel Cat. C	Ressources propres		Contractuels Cat. B	30 430 €	30 430 €	0 €	
DGS SAGU	assistante administrative		A ou B			Non publication/vacant	0 €	Contractuel Cat. B	Etablissement		Non publication/vacant	0 €		0 €	
Direction Etudes et Formation / Culture	coordinateur de la vie associative et de l'animation du campus					Non publication/vacant	0 €	Contractuel Cat. B	Etablissement		Non publication/vacant	0 €		0 €	
DSI	Manager de la donnée sur poste de P.Bourdennet parti en détachement	P	A			Non publication/vacant	0 €	Contractuel Cat. A	Etablissement		Contractuels Cat. A	40 810 €		40 810 €	
Communication	IGE BAP F		B					IGE	Etablissement		Titulaires IGE	69 800 €		69 800 €	
DRH	Gestionnaire masse salariale et coordination de la paye		B			Non publication/vacant	0 €	Contractuel Cat. B	Etablissement		Contractuels Cat. B	30 430 €		30 430 €	
DRH	chef de projet HRS4R, développement SIRH, Expertise, ingénierie RH		A			Non publication/vacant	0 €	Contractuel Cat. A	Etablissement	DSG 2022	Non publication/vacant	0 €		0 €	
Transversal	Technicien BAP J		B			ADJA	30 430 €	Repyramidages C-B ou titularisation	Etablissement		Titulaires Cat. B	51 560 €		21 130 €	
Transversal	Technicien BAP J		B			ADJA	43 000 €	Repyramidages C-B ou titularisation	Etablissement		Titulaires Cat. B	51 560 €		8 560 €	
Présidence	Directeur de cabinet		A			Non publication/vacant	0 €	Contractuel Cat. A	Etablissement		Contractuels Cat. A	40 810 €		40 810 €	
SUIO-IP	ASI Chargé d'insertion et d'orientation		A			Non publication/vacant	0 €	Contractuel Cat. A	Ressources propres		Contractuels Cat. A	40 810 €	40 810 €	0 €	

Libellé UO poste	Commentaires - Statut-Postes	Demande CE 2022	Financement (établissement ou xxx)	Proposition Présidence	Proposition : Occupation poste 2022-2023	Cout 2022-2023	Financement autre	Différence CE2022/CE2021	87 750 €
IUT GEA	création Pr 2nd degré IUT/ENSIM	PRAG	50% participation IUT/50% ENSIM	Création IUT72/ENSIM	Titulaires PRAG	88 480 €	88 480 €	0 €	
IUT Laval	Arts plastiques	PRAG	ressources propres	Demande spécifique MESRI	Titulaires PRAG	88 480 €	88 480 €	0 €	
IUT Laval	MCF 06 marketing	MCF	ressources propres	Demande spécifique MESRI	MCF	87 750 €	87 750 €	0 €	
IUT Laval	Espagnol	PRAG	établissement	Demande spécifique MESRI	Non publication/vacant	0 €		0 €	
IUT Laval	Anglais	PRAG	établissement	Demande spécifique MESRI	Non publication/vacant	0 €		0 €	
Fac.DSEG - Droit	PROFESSEUR 01	PR	établissement	Demande spécifique MESRI	Non publication/vacant	0 €		0 €	
Fac.DSEG - Droit	MAITRE DE CONFERENCES 01	MCF	ressources propres		MCF	87 750 €	87 750 €	0 €	
Fac.DSEG - Droit	MAITRE DE CONFERENCES 02	MCF	établissement	Demande spécifique MESRI	Non publication/vacant	0 €		0 €	
Fac.DSEG - Economie	PROFESSEUR 05	PR	établissement	Demande spécifique MESRI	Non publication/vacant	0 €		0 €	
Fac.DSEG - Gestion	MAITRE DE CONFERENCES 06	MCF	ressources propres		MCF	87 750 €	87 750 €	0 €	
Fac.DSEG - Gestion		Doctorants	ressources propres		Doctorants	29 900 €	29 900 €	0 €	
Fac.ST - STAPS	MCF Management du sport	MCF	établissement	DSG STAPS	Non publication/vacant	0 €		0 €	
LAUM - Méca	PR60	PRAG	établissement	Demande spécifique MESRI	Non publication/vacant	0 €		0 €	
Fac.LLSH	ex poste Vera Delorme (Lettres modernes)	PRAG	établissement		Non publication/vacant	0 €		0 €	
ENSIM	PR 60	PR	établissement/ressources propres		PR	120 875 €	33 125 €	87 750 €	

Recapitulatif coûts CE 2022	Total	2022	2023	
Postes vacants BIATSS	17 380 €	5 793 €	11 587 €	
Postes vacant EC	326 675 €	108 892 €	217 783 €	
Postes vacants enseignants	74 045 €	24 682 €	49 363 €	
Création BIATSS	279 090 €	93 030 €	186 060 €	
Création Ens et EC	87 750 €	29 250 €	58 500 €	
Total vacants + créations non financés	784 940 €	261 647 €	523 293 €	
Départs/retours non prévus	-400 000 €	-133 333 €	-266 667 €	
	384 940 €	128 313 €	256 627 €	
Ressources propres mobilisées	975 470 €	325 157 €	650 313 €	
Total campagne d'emplois y compris sur ressources propres	1 360 410 €	453 470 €	906 940 €	
Recapitulatif coûts CE 2022	Postes vacants ou SV	Créations	Total	
UFR Sciences&T	101 925 €	40 050 €	141 975 €	
UFR Lettres	91 345 €	0 €	91 345 €	
UFR DEG	75 580 €	27 500 €	103 080 €	
IUT Le Mans	61 620 €	0 €	61 620 €	
IUT Laval	111 670 €	0 €	111 670 €	
ENSIM	-51 030 €	87 750 €	36 720 €	
Services / postes transversaux	24 060 €	211 540 €	238 530 €	
Total	415 170 €	366 840 €	784 940 €	
SYNTHESE CE 2022	BIATSS	Ens.Chercheurs	Enseignants 2nd degré	Total
Postes vacants				
Publications sur postes vacants	7	17	10	34
Contrats sur postes vacants	13	28	4	45
Non publications sur postes vacants	1	0	1	2
Demandes de création				
Publications en création	4	4	2	10
Contrats en création	9	1		10
Créations non pourvues ou en attente	4	8	4	16
Total Publications	11	21	12	44
Total recrutements sur contrats	22	29	4	55

		Direction des ressources humaines Pôle masse salariale					
Campagne d'emploi 2022							
Coûts moyens employeur annuels							
Personnels BIATSS							
	Titulaires Cat. C		43 000 €				
	Titulaires Cat. B		51 560 €				
	Titulaires ASI		58 010 €				
	Titulaires IGE		69 800 €				
	Titulaires IGR		80 860 €				
	Contractuels Cat. C		27 500 €				
	Contractuels Cat. B		30 430 €				
	Contractuels Cat. A		40 810 €				
	Non publication/vacant		0 €			51 030 €	
Personnels enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs							
	Titulaires PRICE		76 330 €				
	Titulaires PRAG		88 480 €				
	MCF		87 750 €				
	PR		120 875 €				
	Lecteurs		25 425 €				
	PAST		26 705 €				
	ATER et CTER		36 720 €				
	Contractuels enseignants		38 355 €				
	Post-doctorants		48 745 €				
	Doctorants		29 900 €				
	Non publication/vacant		0 €				
	MCF->PR		33 125 €				

Madame Claire DUVERGER-ARFUSO interroge le Président sur les retours que le Rectorat a pu faire à l'établissement sur cette campagne d'emploi.

Monsieur Pascal LEROUX invite Madame Françoise PERES, représentante du Rectorat présente à cette séance, à répondre à la question de l'administratrice.

Madame Françoise PERES indique que le retour qui sera fait du Rectorat aura lieu courant du mois de janvier.

Madame Claire DUVERGER ARFUSO indique être surprise. En effet, la Présidence avait indiqué sa volonté de faire examiner par les administrateurs concomitamment le projet de la campagne d'emploi 2022 ainsi que le budget initial 2022, et ce afin de permettre une meilleure analyse de la situation de l'établissement avant de procéder au vote. Or, le retour du Rectorat sur la campagne d'emploi 2022 et sur le budget initial 2022 n'aura donc pas lieu en même temps.

Madame Françoise PERES confirme que le budget initial 2022 de l'établissement sera examiné avant la campagne d'emploi 2022.

Monsieur Jean Philippe MELCHIOR questionne le Président sur l'origine de ressources propres qui sont utilisées pour financer certains postes présentés dans le cadre de cette campagne d'emploi. Il s'agit de financements obtenus des Centres de Formation des

Apprentis (CFA) ou d'aides provenant du Ministère. Il fait alors part de son inquiétude grandissante sur

la baisse significative des aides étatiques qui pourrait contraindre l'Université à devoir supporter seule le coût de postes présentés dans le cadre de cette campagne. Un tel scénario entraînerait pour l'établissement des difficultés financières importantes.

Monsieur Pascal LEROUX indique que cette proposition de campagne d'emploi émane d'un travail collectif mené avec l'ensemble des composantes et des services.

Les principes et le cadrage de ce projet répondent à une double exigence qui est de répondre aux besoins exprimés par les composantes et services pour permettre à l'établissement de réaliser ses projets, tout en veillant à maintenir un équilibre financier soutenable qui permette de conserver une autonomie dans les prises de décision. Il souligne la vision de dynamisme portée par l'Université pour chercher des moyens complémentaires. A cet égard, les composantes et services ont été sollicités pour exprimer leurs besoins autour de 3 dispositifs :

- Le travail sur le stock d'emplois vacants pour faire des propositions à coût globalement constant à l'échelle de la composante.
- L'identification d'éventuels projets de repyramidage.
- L'identification de nouveaux projets pour lesquels des ressources propres peuvent être mobilisées.

Concernant les financements du CFA, une pré-notification de Formasup prévoit des financements à hauteur de 3M300k€ pour l'année 2022. De plus, les formations à venir en apprentissage qui représentent plus de 300k € par rapport au budget initial arrêté offrent de belles perspectives pour l'établissement. Monsieur Pascal LEROUX rappelle à l'assemblée que l'apprentissage, qui est soutenu par l'Etat et par les entreprises, représente un modèle de formation offrant un fort potentiel sur lequel l'Université doit s'appuyer.

Monsieur Vincent BARRE reprend la présentation et revient sur l'avis émis par les membres du Comité technique le 10 décembre 2021. La campagne d'emploi a été approuvée à 5 votes pour, et 5 votes contre. Les votes contre se veulent revendicatifs afin que des moyens supplémentaires soient réclamés sur le sujet au Ministère.

Les membres du Conseil d'administration saluent les efforts effectués en ce qui concerne notamment les propositions de titularisation.

Monsieur Vincent BLIN interroge la Présidence sur la manière dont a été estimé le financement par l'alternance.

Monsieur Pascal LEROUX indique que ces estimations ont été reprises des modèles antérieurs, en tenant compte des différentes formations délivrées en apprentissage et du nombre d'étudiants apprentis inscrits.

Sans d'autres remarques des administrateurs, le Conseil procède au vote de la Campagne d'Emploi 2022.

VOTE : Campagne d'Emploi 2022

29 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 4

POUR = 20

CONTRE = 5

Approuvée à la majorité

2.1.2 Budget Initial 2022 (vote)

Monsieur Vincent BARRE, Vice-Président du Conseil d'administration, débute la présentation du Budget Initial 2022.

Il rappelle que l'exercice 2021 a été marqué par la poursuite de la crise sanitaire mondiale qui a durablement impacté le fonctionnement de l'établissement et ses équilibres budgétaires, amenant à décaler sur 2022 un certain nombre d'opérations importantes comme c'est le cas des travaux d'extension des installations sportives et du co-financement de l'acquisition d'un spectromètre pour le laboratoire Institut des Molécules et Matériaux du Mans (IMMM). A cet égard, Monsieur Vincent BARRE poursuit en indiquant que cette dernière opération nécessite en 2022 un prélèvement sur le fond de roulement. Pour le financement de ce matériel, l'établissement a rencontré de nombreuses difficultés, liées entre autres à l'obtention des crédits région qui étaient anticipés. Or, l'équipement était indispensable au bon fonctionnement de ce laboratoire. Aussi, l'Etablissement a souhaité prélever les fonds nécessaires pour effectuer cet achat sur le fond de roulement.

Il indique que ce budget 2022 est un budget de transition, reprenant les grands équilibres du budget 2021 en les ajustant à la situation de 2022. L'objectif est désormais de refonder le dialogue budgétaire interne pour conclure des contrats d'objectifs et de moyens (COM) qui seront la base d'un dialogue renouvelé, préalable à l'élaboration des futures campagnes d'emplois et à la construction budgétaire des prochaines années.

L'accroissement des dépenses de masse salariale (+ 2 045 569 euros) correspond à l'essentiel de l'augmentation des charges de l'établissement. La majeure partie de cette évolution (+ 1 270 527 euros) est due à des facteurs externes, qui s'imposent à nous, dont certains ne sont pas financés (comme le GVT qui accroît notre masse salariale de 650 k€ en 2022). La campagne d'emploi 2021, décidée par la gouvernance précédente, induit également une augmentation de 539 k€ en année pleine.

Les dépenses de masse salariale représentent un élément marquant du budget en comparaison avec les campagnes précédentes. Elles représentent 87% de celui-ci. Le poids du GVT qui, chaque année, fait croître la masse salariale impacte les capacités à développer l'emploi et à développer des nouveaux projets.

Monsieur Vincent BARRE évoque la participation des composantes et des services de l'établissement à l'élaboration de ce budget, via la Campagne d'Emploi.

Monsieur Vincent BLIN souhaite savoir si pour ce budget 2022 le Ministère entend doter financièrement les établissements afin de compenser le poids de ce GVT.

Monsieur Vincent BARRE répond que le Ministère n'a adressé à notre établissement aucune notification de dotation de ce type.

Madame Florence COUARRAZE présente les 9 tableaux qui composent le Budget initial 2022.

I. LES AUTORISATIONS BUDGETAIRES LIMITATIVES

A. TABLEAU DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS

Université du Mans

Tableau 1 -

date du CA

16 décembre 2021

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget initial - 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(A)

Emplois sous plafond Etat *

En ETPT

464

-

95

559,0

(B)

Emplois financés hors SCSP

En ETPT

10

74

84,0

(C) = (A) + (B)

Global

464,0

10,0

169,0

643,0

Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles
nationales supérieures (ENS)

-

BIATSS
(personnels de
bibliothèques,
ingénieurs,
administratifs,
techniques et de
service)

Permanents

Titulaires

CDI

268

39

Non permanents

CDD

47

S/total Biatss

354,0

147,0

501,0

Totaux

913,0 (1)

231,0

1 144,0

Plafond global des
emplois voté par le CA ** (2)

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat

938,0 (3)

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESE précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2)).

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3).

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat".

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement".

La prévision du plafond global des emplois augmente de 6 ETPT par rapport au budget rectificatif 2021 en lien avec la campagne d'emplois 2022 dont l'impact portera sur le dernier trimestre 2022.

Sous plafond Etat le budget révisé prévoit en ETPT:

- +3 titulaires (3 publications en création BIATSS et 6 enseignants) ;
- +3 contractuels (prévision de 9 contrats en création en campagne d'emplois 2022).

Sous plafond établissement les prévisions ne sont pas modifiées. Une actualisation sera effectuée lors du prochain budget rectificatif.

B. TABLEAUX DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

a. LE SOLDE BUDGETAIRE (RECETTES ENCAISSEES /CREDITS DE PAIEMENT)

Le solde budgétaire est présenté en déficit de 2 890 k€. Ce montant est proche du solde budgétaire prévu lors du budget initial 2021. Ce déficit résulte à la fois de la baisse des ressources (- 2 749 k€) et d'une augmentation (+ 2 045k€) des dépenses de personnel obligatoires (GVT, indemnitaire) et de l'impact en année pleine de la campagne d'emploi 2021.

Le solde négatif du budget initial est justifié notamment par les travaux concernant l'extension des installations sportives, financés par la loi ORE, pour lesquels 2 141 k€ de CP sont programmés en 2022, du CPER IUT du Mans financement du demi Grand pour 751 k € et de l'acquisition pour 446 k€ d'un spectromètre RMN.

Situation budgétaire (CP)	BI 2021 (a)	CUMUL BUDGETS RECTIFICATIF S	TOTAL PREV. 2021 (b)	PRÉVISION 2022				
				BUDGET INITIAL (c)	Var. € (a/c)	Var. % (a/c)	Var. € (b/c)	Var. % (b/c)
Ressources	95 759 235	6 212 200	101 971 436	99 222 793	3 463 557	3,6%	-2 748 643	-2,7%
Dépenses	98 814 075	3 442 491	102 256 566	102 112 306	3 298 231	3,3%	-144 260	-0,1%
dont Personnel	81 215 063	-434 489	80 780 574	82 826 144	1 611 080	2,0%	2 045 569	2,5%
dont Fonctionnement	12 832 526	-24 086	12 808 440	11 395 358	-1 437 168	-11,2%	-1 413 082	-11,0%
dont Investissement	4 766 486	3 901 066	8 667 552	7 890 804	3 124 319	65,5%	-776 748	-9,0%
SOLDE BUDGETAIRE	-3 054 839	2 769 709	-285 130	-2 889 513	165 326	-5,4%	-2 604 383	913%

i. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN CREDITS DE PAIEMENT)

DEPENSES (CP) - TAB. 2	BI 2021 (a)	CUMUL BUDGETS RECTIFICATIF S	TOTAL PREV. 2021 (b)	PRÉVISION 2022				
				BUDGET INITIAL (c)	Var. € (a/c)	Var. % (a/c)	Var. € (b/c)	Var. % (b/c)
Composantes	2 741 531	-31 687	2 709 844	2 990 824	249 293	9,1%	280 980	10,4%
Laboratoires / Recherche	3 926 090	-180 448	3 745 641	3 791 590	-134 500	-3,4%	45 949	1,2%
Services Centraux	4 140 443	361 607	4 502 050	2 643 418	-1 497 025	-36,2%	-1 858 632	-41,3%
Services Communs	1 474 340	-52 547	1 421 793	1 409 128	-65 212	-4,4%	-12 665	-0,9%
Projets transverses / PIA	550 122	-121 011	429 112	560 398	10 276	1,9%	131 286	30,6%
FONCTIONNEMENT	12 832 526	-24 086	12 808 440	11 395 358	-1 437 168	-11,2%	-1 413 082	-11%

Les dépenses de fonctionnement sont en diminution par rapport aux prévisions d'exécution 2021.

Le service hygiène et sécurité a des charges fixes et mise aux normes obligatoires à hauteur de 200 k€ alors que le financement par la SCSP lors du budget initial est de 100 k€.

Le schéma directeur du numérique prévoit des dépenses pour 115 k€ qui ne peuvent être inscrites en investissement (GED et licences...) et 60 k€ pour la mise en sécurité des systèmes (système anti intrusion, groupe électrogène). Cette tendance au transfert d'opérations d'investissement vers des dépenses récurrentes de fonctionnement est caractéristique du secteur numérique et s'accroîtra dans les années à venir avec la mise en place du Service Inter-Établissements du Numérique.

L'accueil d'étudiants en situation de handicap induit de nouvelles dépenses (traduction de cours en braille) pour 25 k€. Là aussi, il s'agit d'une tendance récurrente à l'augmentation du nombre d'étudiants ayant des besoins d'accompagnement particuliers et pour lesquels une stratégie d'accompagnement sera retravaillée en 2022.

L'extension horaire de la bibliothèque universitaire sur Le Mans et Laval engendre un coût supplémentaire d'environ 22 k€ (frais de gardiennage, contrats étudiants) et accompagne un engagement fort de l'établissement pour améliorer les services rendus aux usagers.

II. EN MASSE SALARIALE

La prévision des dépenses de masse salariale augmente de 2 045 k€ par rapport au budget rectificatif 2021.

Les éléments notables hors financement fléché sont les suivants :

- Un GVT solde prévisionnel 2022 de +650k€, en lien avec l'augmentation constatée en 2020 (+600k€)
- Des variations de masse salariale correspondant à des mesures obligatoires dont le financement est assuré par la tutelle avec notamment la refonte indemnitaire LPR (+286k€), la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire (+169k€).

L'ensemble de ces mesures représentent une hausse de + 1 270k€ de masse salariale, majoritairement financée par la SCSP (à l'exception notable du GVT).

- Les principales mesures « discrétionnaires » entraînant une augmentation de la masse salariale correspondent à l'impact de la campagne d'emplois 2021 en extension année pleine (+539k€) ainsi que celui de la campagne d'emplois 2022 estimée (+275k€). La campagne d'emplois 2022 est soutenue financièrement par une diminution des dépenses des composantes finançant partiellement certains emplois. Par ailleurs, des recrutements au titre du Dialogue Stratégique et de Gestion 2021 ayant été décalés sur 2022 sont prévus pour un montant de 80k€.

Les dépenses de masse salariale sous financement fléché diminuent de 186k€ avec :

- -353k€ sur les contrats recherche
- +163k€ sur les contrats fléchés GBCP
- +2,8k€ sur les autres financements

La prévision de dépenses de masse salariale du budget initial 2022 s'établit à 82 826k€.

Construction budgétaire 2022 - Budget initial

Montants en crédits de paiement - CP

Prévision Budget rectificatif 2021		80 780 574 €
Facteurs d'évolution budget révisé - 2021		Facteur évolution BI 2022
Mesures obligatoires	GVT	650 000 €
	LPR refonte indemnitaire	285 784 €
	Reprogrammation enseignants-chercheurs 2021 et 2022	28 763 €
	PPCR 2021 EAP	54 360 €
	PPCR 2022	14 429 €
	Comue Le Mans Angers	15 000 €
	Variation Indemnitaire diverse (RIFSEEP, Prime d'installation, départs volontaires, ...)	42 351 €
	Protection sociale complémentaire	168 840 €
	Congés pour projet pédagogique	3 000 €
	Forfait 200h "Mobilités durables" 100h/an vélo ou covoiturage	2 000 €
		1270 527 €
Mesures discrétionnaires	Campagne d'emploi 2021 Extension année pleine	539 000 €
	Campagne d'emploi 2022 (sept.-décembre)	274 662 €
	Variation schéma d'emplois et loi ORE	77 336 €
	DSG 2021: recrutements décalés	80 000 €
	Heures complémentaires (Réformes études santé...)	-76 962 €
	Variation primes (Covid) et indemnités, contrats horaire (activités culturelles)	940 €
	Variation Contrats étudiants hors financement fléché	68 324 €
		961 900 €
Financements fléchés	Variation Contrats recherche	-352 951 €
	Variation Contrats fléchés GBCP hors recherche (PIA ECND-Ecri+Thélème-EUR-Etoile)	163 281 €
	Variation Contrats financés autres (collectivités / FEDER / région / PIA / HYPE / étudiants)	2 812 €
		-186 858 €
Total		2 045 569 €
Estimation MS globale 2022		82 826 143 €

L'accueil d'étudiants en situation de handicap induit de nouvelles dépenses d'accompagnement de tuteurs pour 50 k€.

Suite à la création de l'antenne centre de santé à Laval, il a été nécessaire de recruter du personnel sur site qui a été financé partiellement la première année mais qui en 2022 induit un besoin de financement pour 86 k€. Une convention est en cours de rédaction pour partager ce coût résiduel avec les autres établissements du site participant au centre de santé (ESTACA, ESIEA, etc.)

III. EN INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

DEPENSES (CP) - TAB. 2	BI 2021 (a)	CUMUL BUDGETS RECTIFICATIFS	TOTAL PREV. 2021 (b)	PRÉVISION 2022				
				BUDGET INITIAL (c)	Var. € (a/c)	Var. % (a/c)	Var. € (b/c)	Var. % (b/c)
Composantes	610 809	593 469	1 204 278	1 720 963	1 110 154	181,8%	516 685	42,9%
Laboratoires / Recherche	1 275 482	95 580	1 371 062	1 679 649	404 167	31,7%	308 587	22,5%
Services Centraux	2 551 333	2 574 829	5 126 162	4 200 188	1 648 855	64,6%	-925 974	-18,1%
Services Communs	50 355	112 903	163 258	62 900	12 545	24,9%	-100 358	-61,5%
Projets transverses / PIA	278 507	802 793	1 081 300	227 105	-51 402	-18,5%	-575 688	-71,7%
INVESTISSEMENT	4 766 486	3 901 066	8 667 552	7 890 804	3 124 319	65,5%	-776 748	-9%

Le montant des crédits de paiement en investissement diminue légèrement par rapport au budget 2021.

Les investissements les plus importants en montant pour cette année 2022 sont : Travaux de l'extension installation sportive financé par la loi ORE, programmation de 2 142 k€ CP sur l'année 2022. 751 k€ CPER IUT LE Mans 1 162 k€ pour le plan de relance production de chaleur et réhabilitation thermique 446 k€ pour l'acquisition d'un spectromètre RMN financé partiellement par un prélèvement sur fonds de roulement (il s'agit d'un équipement stratégique pour l'IMMM pour lequel une co-financement région n'a pu être obtenu en 2021, d'autres co-financements sont en cours d'évaluation, mais en cas de recherche infructueuse l'acquisition se fera en 2022 à l'aide d'un prélèvement sur fonds de roulement pour boucler l'opération).

b. LES RESSOURCES

I. LA SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC (SCSP)

L'évaluation de la SCSP résulte des éléments connus ayant fait l'objet d'une pré notification du MESRI en date du 29 octobre 2021 et qui ne tient pas compte des demandes effectuées par la Présidence au titre du dialogue stratégique de gestion 2022. Cette pré notification ne tient pas non plus compte d'un certain nombre de compensations attendues (prime télétravail, prime pouvoir d'achat, etc.) ou nécessaires (GVT).

RECETTES DE L'ETAT	PREV. 2021	PREVISION 2022		
		BUDGET INITIAL	Var. €	Var. %
SCSP - dont :	76 670 318	77 112 485	442 167	0,6%
Masse salariale sociée :	68 140 416	69 090 631	950 215	1,4%
Masse salariale sociée (2020)	67 140 712	67 435 444	294 732	0,4%
LPR 2021	427 494	930 981	503 487	117,8%
PPCR 2021	54 360	68 789	14 429	26,5%
Loi ORE	346 333	292 000	-54 333	-15,7%
Protection sociale complémentaire 2022		168 840	168 840	#DIV/0!
Réforme études de santé	141 329	103 463	-37 866	-26,8%
Congés pour projet pédagogique	30 000	20 000	-10 000	-33,3%
Repyramidage E.C. 2021-2022		28 763	28 763	#DIV/0!
Atres (ajust. RIFSEEP)	188	42 351	42 163	22427,1%
Masse salariale (actions spécifiques) :	589 496	56 558	-532 938	-90,4%
IUF Compensation PEDR	9 000	18 000	9 000	100,0%
IUF Décharges enseign.	10 496	32 896	22 400	213,4%
DSG	555 000		-555 000	-100,0%
LPR 2021 CRCT SHS	15 000	5 662	-9 338	-62,3%
Plan de relance : places suppl.	329 067	686 933	357 866	108,8%
				#DIV/0!
Crédits de fonctionnement :	7 611 339	7 278 363	-332 976	-4,4%
Fonctionnement	6 228 926	6 153 491	-75 435	-1,2%
Exonération des droits d'inscript.	754 695	754 695		
Op. immob. (accessibilité)	400 000	220 000	-180 000	-45,0%
Actions spécifiques : IUF Fonct.	30 000	60 000	30 000	100,0%
Actions spécifiques : LPR 2022 dotation au démarrage	27 000	27 000		
Actions spécifiques : Enquête Insertion professionnelle des diplômés de l'université		5 478	5 478	#DIV/0!
LPR 2021	57 699	57 699		
Loi ORE	80 000		-80 000	-100,0%
CNU régularisation 2020/2021	14 535		-14 535	-100,0%
CNU Remb. dépt. attente de notification	3 134		-3 134	-100,0%
2 IUF attente de notification	15 350		-15 350	-100,0%

II. LES AUTRES FINANCEMENTS DE L'ETAT (532 K€)

Le montant prévisionnel des recettes est en hausse par rapport à 2021 au titre du démarrage du CPER LMAT (CPER Angers Le Mans Matériaux) pour 315 k€.

Les autres encaissements prévisionnels concernent le ministère du Travail et le ministère des transports et de l'aviation civile.

III. FISCALITE AFFECTEE (751K€)

La fiscalité affectée concerne la contribution vie étudiante et campus. Le montant inscrit est à l'identique du budget initial 2021 car l'ajustement au budget rectificatif 2021 était à la marge.

IV. LES AUTRES FINANCEMENT PUBLICS (6 496K€)

La diminution est pour partie due à des non encaissements d'acomptes sur des contrats européens pour lesquels des avances sont versées tous les 18 mois.

V. LES RECETTES PROPRES (8 445K€)

RECETTES PROPRES GLOBALISEES	€
Droits inscription et formation continue	3 213 863
Taxe apprentissage	439 210
Contrat et prestation hors ANR	796 058
Autres recettes	1 450 833
CFA	2 545 319
TOTAL	8 445 283

Il est à noter une stabilité des prévisions de droits d'inscriptions et une réinscription du montant de la taxe d'apprentissage à l'identique du budget rectificatif 2021.

Les recettes du CFA par les composantes augmentent pour le budget 20200 au vu du nombre croissant d'apprentis inscrit pour l'année universitaire 2021-2022. Une nouvelle augmentation est à prévoir pour la rentrée 2022-2023 au vu de l'ouverture de nouvelles formations en apprentissage. Ces recettes CFA permettent le financement partiel de la campagne d'emploi 2022 pour 182 k€ pour 2022.

II. ANALYSE DE LA SOUTENABILITE

A. SITUATION PATRIMONIALE

CHARGES	BI 2021 (a)	CUMUL BUDGETS RECTIFICATIF S	TOTAL PREV. 2021 (b)	PRÉVISION 2022				
				BUDGET INITIAL (c)	Var. € (a/c)	Var. % (a/c)	Var. € (b/c)	Var. % (b/c)
Masse salariale	81 155 063	-434 490	80 720 574	81 881 308	726 245	0,9%	1 160 734	1,4%
Fonctionnement	12 654 292	35 628	12 689 920	12 308 423	-345 869	-2,7%	-381 497	-3,0%
Dotations Amort. Prov.	7 000 000		7 000 000	7 000 000				
TOTAL	100 809 355	-398 861	100 410 494	101 189 731	380 376	0,4%	779 237	0,8%
PRODUITS	BI 2021 (a)	CUMUL BUDGETS RECTIFICATIF S	TOTAL PREV. 2021 (b)	BUDGET INITIAL (c)	Var. € (a/c)	Var. % (a/c)	Var. € (b/c)	Var. % (b/c)
Subventions de l'Etat	76 177 630	1 077 664	77 255 293	77 811 735	1 634 105	2,1%	556 442	0,7%
Fiscalité affectée	1 253 979	-517 704	736 275	751 500	-502 479	-40,1%	15 225	2,1%
Autres subventions	7 513 753	-155 169	7 358 584	6 307 351	-1 206 402	-16,1%	-1 051 234	-14,3%
Autres produits	7 981 029	305 057	8 286 086	9 033 125	1 052 097	13,2%	747 039	9,0%
QP Subventions d'Invest.	5 500 000		5 500 000	5 500 000				
TOTAL	98 426 390	709 848	99 136 239	99 403 711	977 321	1,0%	267 472	0,3%
RESULTAT PREVISIONNEL	-2 382 965	1 108 710	-1 274 255	-1 786 020	596 945	-25,1%	-511 765	40%

Le compte de résultat prévisionnel prévoit un déficit de 1 786 k€.

Ce résultat déficitaire est amélioré par rapport au budget initial 2021 alors que cette année 2022 intègre l'impact de la campagne d'emploi 2021 en année pleine soit 539 k € de charges supplémentaires pour l'établissement.

Les recettes en droits constatés restent stables.

B. PLAN DE TRESORERIE

La variation prévisionnelle de la trésorerie est de – 1 276 k€, soit une diminution de la trésorerie fléchée de 301 k€ et une diminution de la trésorerie non fléchée de 975 k€.

A noter que le solde prévisionnel des opérations pour le compte de tiers améliore la situation de la trésorerie, puisqu'il est de + 1 513 k€.

C. LES OPERATIONS FLECHEES (TABLEAU 8)

Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	TOTAL PREV. 2021 (b)	PRÉVISION 2022				
		BUDGET INITIAL (c)	Var. € (a/c)	Var. % (a/c)	Var. € (b/c)	Var. % (b/c)
Recettes fléchées (b)	7 564 879	5 883 935	5 883 935 -		-1 680 944	-22,2%
Financements de l'État fléchés	4 406 824	1 666 522	1 666 522 -		-2 740 302	-62,2%
Autres financements publics fléchés	3 121 695	4 197 788	4 197 788 -		1 076 093	34,5%
Recettes propres fléchées	36 360	19 625	19 625 -		-16 735	-46,0%
Dépenses sur recettes fléchées (c)	6 683 345	6 184 834	6 184 834 -		-498 511	-7,5%
Personnel	1 285 517	1 437 221	1 437 221 -		151 704	11,8%
AE=CP	1 285 517	1 437 221	1 437 221 -		151 704	11,8%
Fonctionnement et intervention	497 851	470 566	470 566 -		-27 285	-5,5%
AE	472 200	470 566	470 566 -		-1 634	-0,3%
CP	497 851	470 566	470 566 -		-27 285	-5,5%
Investissement	4 899 977	4 277 047	4 277 047 -		-622 930	-12,7%
AE	4 745 507	3 086 465	3 086 465 -		-1 659 042	-35,0%
CP	4 899 977	4 277 047	4 277 047 -		-622 930	-12,7%
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	881 534	-300 899	-300 899 -		-1 182 432	-134%

Le solde budgétaire des opérations fléchées est négatif de 301 k€ au titre de 2022. L'Université a déposé le dossier de solde des deux opérations CPER transducteur et eCND pour lesquelles les recettes ont été programmées sur 2022 pour 1 000k€. En parallèle, certaines opérations fléchées créent plus de dépenses sur 2022 que de recettes (CPER IUT, Etat Loi ORE).

D. L'ENSEMBLE DES OPERATIONS PLURI ANNUELLES (TABLEAUX 9 & 10)

Sur les programmes d'investissements pluriannuels : l'explication du solde budgétaire se retrouve sur les opérations fléchées.

Sur les contrats de recherche, le solde budgétaire positif est principalement dû aux soldes attendus du FEDER expliqué ci-dessus.

					PRÉVISION 2022				
OPERATIONS	Recettes/dépenses	B/2021 (a)	CUMUL BUDGETS RECTIFICATIF S	TOTAL PREV. 2021 (b)	BUDGET INITIAL (c)	Var. € (a/c)	Var. % (a/c)	Var. € (b/c)	Var. % (b/c)
PPI	Recettes encaissées	369 446	3 039 450	3 408 896	2 078 732	1 709 286	462,7%	-1 330 164	-39,0%
	Crédits paiement	465 218	2 771 688	3 236 906	3 457 015	2 991 797	643,1%	220 109	6,8%
	Solde budgétaire	-95 772	267 762	171 990	-1 378 283	-1 282 511	1339,1%	-1 550 273	-901,4%
Contrats de recherche	Recettes encaissées	6 265 956	-114 240	6 151 716	6 234 378	-31 578	-0,5%	82 661	1,3%
	Crédits paiement	7 276 894	115 006	7 391 900	5 135 860	-2 141 034	-29,4%	-2 256 039	-30,5%
	Solde budgétaire	-1 010 938	-229 245	-1 240 183	1 098 518	2 109 455	-208,7%	2 338 701	-188,6%
Contrats d'enseignement	Recettes encaissées	2 705 089	1 604 525	4 309 615	2 386 005	-319 084	-11,8%	-1 923 610	-44,6%
	Crédits paiement	3 038 489	-121 032	2 917 458	2 847 312	-191 177	-6,3%	-70 146	-2,4%
	Solde budgétaire	-333 400	1 725 557	1 392 157	-461 307	-127 907	38,4%	-1 853 464	-133,1%
TOTAL	Recettes encaissées	9 340 492	4 529 735	13 870 227	10 699 115	1 358 623	14,5%	-3 171 112	-22,9%
	Crédits paiement	10 780 600	2 765 663	13 546 263	11 440 187	659 586	6,1%	-2 106 076	-15,5%
	SOLDE BUDGÉTAIRE	-1 440 109	1 764 073	323 964	-741 072	699 037	-48,5%	-1 065 036	-328,8%

Sur les PIA portés par l'établissement, une accélération des dépenses est prévue pour 2022 si la situation sanitaire le permet.

E. LA VARIATION PREVISIONNELLE DU FONDS DE ROULEMENT

Le prélèvement sur fonds de roulement prévisionnel est de 1 462k€ légèrement plus élevé que le prévisionnel 2021. Au terme de ce BI, le FDR exprimé en nombre de jours de dépenses descend à 33 jours.

Ce prélèvement sur le FDR s'explique par l'insuffisance d'autofinancement prévue (-286 k€), liée au déficit du compte de résultat évoquée précédemment.

III. SITUATION FINANCIERE A L'ISSUE DU BUDGET INITIAL

RATIOS FINANCIERS			BI	BI + BRs	BI
	2019	2020	2021	2021	2022
SITUATION BUDGETAIRE					
Solde budgétaire	2 189 136	2 644 242	-3 054 839	-285 630	-2 889 513
Variation de trésorerie	1 579 514	3 501 069	-3 268 706	-217 520	-1 276 194
Solde des opérations fléchées	-1 074 795	1 691 933	586 674	881 534	-300 899
Solde des OPA	717 368	2 714 668	-1 440 110	323 964	-741 072
SITUATION PATRIMONIALE					
Résultat de fonctionnement	183 342	1 710 657	-2 382 965	-1 274 255	-1 786 020
Charges d'amort & provisions	-1 556 005	-1 833 017	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000
Capacité d'Auto Financement	1 825 922	3 542 020	-882 965	225 745	-286 020
Variation du fonds de roulement	243 007	2 319 176	-2 670 371	-1 057 279	-1 461 690
Variation du besoin de FR	-1 977 914	-1 181 893	598 335	-839 759	-185 495
Niveau du FR en jours	38 j.	48 j.	22 j.	39 j.	33 j.
Taux de soutenabilité de la MS.	84,3%	84,1%	87,0%	86,3%	87,2%

Monsieur Pascal LEROUX porte le Budget Initial 2022 au vote.

VOTE : Budget Initial 2022

29 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 8

POUR = 21

CONTRE = 0

Approuvé à l'unanimité

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires :

Article 1 :

- 1 144 ETPT, dont 913 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 231 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 100 664 035 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 82 826 144 € personnel
 - 11 374 358 € fonctionnement
 - 6 463 533 € investissement
- 102 112 306 € de crédits de paiement dont :
 - 82 826 144 € personnel
 - 11 395 358 € fonctionnement
 - 7 890 804 € investissement
- 99 222 793 € de prévisions de recettes
- - 2 889 513 € de solde budgétaire (déficit)

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- - 1 276 194 € de variation de trésorerie
- - 1 786 020 € de résultat patrimonial (perte)
- 286 020 € d'insuffisance d'autofinancement
- - 1 461 690 € de variation de fonds de roulement

2.2 Formation et vie Universitaire

2.2.1 Politique d'établissement en matière d'exonération et de remboursement des frais d'inscription (droits nationaux) pour l'année universitaire 2021-2022 (vote)

Le code de l'éducation, et notamment les dispositions de l'article L719-4, prévoit le paiement par les étudiants et les auditeurs de droits d'inscription. Ces droits pour l'année universitaire 2021-2022 sont fixés par l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Ils peuvent faire l'objet d'exonérations qu'elles soient légales ou arrêtées sur décision de l'établissement. Ils peuvent également donner lieu à remboursement.

Monsieur Vincent BARRE rappelle les exonérations de plein droit arrêtées par la réglementation. Il indique que de plus, conformément aux dispositions de l'article R719-50 du code de l'éducation,

« Peuvent en outre bénéficier d'une exonération du paiement des droits d'inscription :

1° Les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, notamment les réfugiés et les travailleurs privés d'emploi ;

2° Les étudiants dont l'inscription répond aux orientations stratégiques de l'établissement ;

La décision est prise par le président de l'établissement en application de critères généraux et des orientations stratégiques fixés par le conseil d'administration, dans la limite de 10 % des étudiants inscrits, non comprises les personnes mentionnées à l'article R. 719-49.

L'exonération peut être totale ou partielle. »

L'article R719-50-1 du même code dispose également :

« Ne sont pas soumises au plafond mentionné à l'article R. 719-50 les exonérations accordées aux étudiants :

1° En application d'un accord conclu entre l'établissement concerné et un autre établissement conformément à l'article L. 123-7-1 ;

2° Dans le cadre d'un programme européen ou international d'accueil d'étudiants en mobilité internationale ;

3° Qui suivent un enseignement à distance depuis un Etat situé hors de l'Espace économique européen ;

4° Qui suivent un enseignement dispensé dans un établissement étranger en application d'une convention conclue avec un établissement français ;

5° Hospitalisés ou détenus dans un établissement pénitentiaire ou un établissement de santé habilité à recevoir des détenus et suivant un enseignement à distance."

A ce titre, il est proposé au Conseil d'administration d'adopter la politique d'établissement détaillée ci-après.

Cette politique permettra de couvrir des exonérations dans la limite de 10% des étudiants inscrits. Aussi, un suivi des exonérations accordées sera effectué. Dès lors que ledit plafond sera atteint, l'établissement ne pourra plus accorder d'exonérations au titre de l'année universitaire en cours.

1) Exonérations eu égard aux orientations stratégiques de l'établissement

Afin de favoriser l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur, bénéficieront d'une exonération :

- les étudiants étrangers extracommunautaires : une exonération partielle des droits d'inscription différenciés leur seront appliqués, ramenant le montant de leurs droits d'inscription au même niveau que celui acquitté par les étudiants nationaux ou européens, sans que ceux-ci n'aient à en faire la demande et ce pour la durée de la préparation du diplôme.
- les demandeurs d'asile, les réfugiés et les apatrides: ils seront exonérés intégralement de leurs droits d'inscription.
- les élèves-ingénieurs en 5ème B dont le niveau requis en anglais n'a pas été attesté par une certification : le diplôme d'ingénieur dispensé par l'ENSIM ne peut être délivré aux élèves-ingénieurs dont le niveau requis en anglais n'a pas été attesté par une certification, de niveau B2, d'un organisme extérieur habilité. Ces étudiants bénéficient d'une exonération partielle du montant des droits nationaux ingénieurs (601 euros en 2021-2022). Ils s'acquitteront pour cette année universitaire 2021-2022 d'un montant de 50 euros. Ils pourront ainsi faire valider leur niveau d'anglais et obtenir ensuite leur diplôme.
- les étudiants en situation de handicap ayant obtenu auprès du centre de santé universitaire médico-psycho-social un aménagement d'études sur deux ans, au lieu d'une année universitaire ne paieront des droits d'inscription que sur une seule année.

2) Exonérations eu égard aux critères généraux fixés par l'établissement

Les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle pourraient bénéficier d'une exonération totale ou partielle. Il s'agit d'étudiants connaissant des difficultés d'ordre social, médical, financier. L'exonération est accordée par le Président de l'établissement.

Les conditions de mise en application de la politique d'établissement définie ci-dessus, notamment les procédures et dates à respecter pour présenter les demandes, les critères généraux d'aide à la décision feront l'objet d'une prochaine délibération du Conseil d'administration.

Dans le cas où l'exonération n'aura pu être appliquée lors de l'inscription, elle donnera lieu à un remboursement.

Les exonérations, faisant l'objet de la présente délibération, ne concernent que les droits d'inscription pour la préparation d'un diplôme national ou du titre d'ingénieur diplômé. Sont notamment exclus : la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), les droits spécifiques de formation afférents à l'enseignement à distance, les droits d'inscription en formation continue, les droits d'inscription pour les diplômes universitaires ou diplômes interuniversitaires.

Lorsque plusieurs inscriptions ont été enregistrées pour une même personne, seule l'inscription à titre principal peut donner lieu à une demande d'exonération.

Ensuite, Monsieur Vincent BARRE rappelle les cas de remboursements fixés par la réglementation.

Les demandes de remboursement des droits d'inscription des usagers renonçant à leur inscription après le début de l'année universitaire sont soumises à une décision du chef d'établissement prise en application de critères généraux définis par le conseil d'administration. En cas de décision de remboursement des droits d'inscription, qui peut être partiel, une somme de 23 € reste acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription.

A ce titre, il est proposé au Conseil d'administration d'adopter la politique d'établissement suivante :

1) En cas de décès de l'utilisateur en cours de l'année universitaire

Toute demande de remboursement formulée par les ayants-droit de ce dernier donnera lieu au remboursement intégral des droits d'inscription.

2) En cas d'annulation de la formation

Tout usager inscrit à une formation qui n'ouvre pas sera remboursé de l'intégralité des droits préalablement réglés. Aucun remboursement ne sera possible lorsque l'annulation ne concerne qu'une partie de la formation.

Les conditions de mise en application de cette politique d'établissement définie ci-dessus, notamment les procédures et dates à respecter pour présenter les demandes, feront l'objet d'une prochaine délibération du Conseil d'administration.

En dehors de ces cas, la démission de l'utilisateur intervenant après le début de l'année universitaire ne donnera lieu à aucun remboursement. L'utilisateur pourra alors faire une demande d'exonération à raison de sa situation personnelle.

Les remboursements faisant l'objet de la présente délibération ne concernent que les droits d'inscription pour la préparation d'un diplôme national ou du titre d'ingénieur diplômé. Sont notamment exclus : la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), les droits spécifiques de formation afférents à l'enseignement à distance, les droits d'inscription en formation continue, les droits d'inscription pour les diplômes universitaires ou diplômes interuniversitaires. Lorsque plusieurs inscriptions ont été enregistrées pour une même personne, seule l'inscription à titre principal peut donner lieu à une demande de remboursement.

Sans autres remarques des membres du Conseil, l'assemblée procède au vote.

VOTE : Politique d'établissement en matière d'exonération et de remboursement des frais d'inscription (droits nationaux) pour l'année universitaire 2021-2022

28 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 28

CONTRE = 0

Approuvée à l'unanimité

2.2.2 Critères généraux des vœux et attendus locaux en BUT 1 et Licence 1 pour l'année universitaire 2022-2023 (vote)

Monsieur Vincent Barré présente ce point et explique aux administrateurs que les critères généraux d'examen des vœux (CGEV) constituent un élément essentiel d'information aux candidats et participent à la transparence, l'équité et à l'efficacité de la procédure Parcoursup.

Ils sont destinés à permettre aux formations de préciser les éléments quantitatifs ou qualitatifs qui serviront de cadrage aux commissions d'examens des vœux dans la définition des critères précis et modalités d'examen des dossiers. Ils sont publics et revêtent un caractère obligatoire.

Les attendus locaux ont vocation à présenter les connaissances et compétences attendues pour une formation ne disposant pas d'attendus nationaux ou à compléter, pour celles qui en disposent, les attendus nationaux d'éventuelles exigences spécifiques ou précisions.

Les attendus locaux s'inscrivent dorénavant dans la section « Compétences et connaissances attendues » de la fiche formation et sont présentés aux candidats sur le site Parcoursup sous le vocable « attendus complémentaires de cette formation ».

Ils ont été adoptés à l'unanimité par la Commission de la formation et de la vie universitaire réunie en séance le 2 décembre 2021. Ils sont présentés ci-dessous :

Le Mans Université	PARCOURSUP 2022
MENTION	Attendus locaux (facultatif)
LI ACOUSTIQUE ET VIBRATIONS	Le-la candidat-e devra connaître, sans aller nécessairement jusqu'à une maîtrise complète, les concepts suivants : - concepts mathématiques de la spécialité mathématiques (entre autres) : complexes, algèbre et géométrie (vecteurs, droites, plans, orthogonalité, distances), analyse (suite, limites, dérivation, intégration, continuité, logarithme, sinus, cosinus, équations différentielles), algorithmique et programmation, - concepts de la spécialité physique-chimie ou sciences de l'ingénieur : mouvement et interactions (position, vitesse, accélération, loi de Newton, référentiels, champs, mécanique des fluides), énergie (thermique, thermodynamique), ondes et signaux (acoustique, optique, électricité), programmation (python), mesures et incertitudes. Par ailleurs, le-la candidat-e devra faire preuve des éléments suivants : - bonne maîtrise du français à l'écrit et à l'oral, - motivation et capacité de travail importante (25h de travail personnel par semaine en plus des cours (20 h / semaine en moyenne)), - motivation établie pour l'acoustique.
LI ALLIEMAND "classique & L'AS"	AUCUN
LI ANGLAIS	Compétences rédactionnelles en français et en anglais Compétences de raisonnement critique Goût pour la communication en français et en anglais (à l'oral comme à l'écrit) Goût affirmé pour la lecture (français et anglais), la littérature et l'histoire/civilisation <i>Français (niveau C1 minimum à l'écrit comme à l'oral) et anglais (niveau B2 requis dans les 2 compétences (lecture du CECL))</i>
LI CMI	Le-la candidat-e devra connaître, avec une relative bonne maîtrise, les concepts suivants : - concepts mathématiques de la spécialité mathématiques (entre autres) : complexes, algèbre et géométrie (vecteurs, droites, plans, orthogonalité, distances), analyse (suite, limites, dérivation, intégration, continuité, logarithme, sinus, cosinus, équations différentielles), algorithmique et programmation, - concepts de la spécialité physique-chimie ou sciences de l'ingénieur : mouvement et interactions (position, vitesse, accélération, loi de Newton, référentiels, champs, mécanique des fluides), énergie (thermique, thermodynamique), ondes et signaux (acoustique, optique, électricité), programmation (python), mesures et incertitudes. Par ailleurs, le-la candidat-e devra faire preuve des éléments suivants : - bonne maîtrise du français et de l'anglais à l'écrit et à l'oral, - motivation et capacité de travail importante (25h de travail personnel par semaine en plus des 25h de cours en moyenne), - motivation établie pour l'acoustique, - capacité à s'intégrer et à travailler en équipe, à faire preuve d'autonomie, à savoir prendre des initiatives, courtoisie ou intérêt pour le monde de l'entreprise et le monde de la recherche.
LI DROIT (B3)	AUCUN
LI DROIT (B3) "classique & L'AS"	Les étudiants souhaitant intégrer le parcours Common Law and Legal English (CLLE) de la Licence Droit devront : - se soumettre au test de positionnement en anglais qui a lieu à la rentrée de chaque année universitaire (date communiquée lors de la rentrée scolaire); - et participer à un entretien de sélection en anglais.
LI ECONOMIE CUPGE	Il convient d'avoir une réelle capacité à analyser, poser une problématique et mener un raisonnement. Il faut donc disposer d'une bonne capacité d'abstraction, de logique et de modélisation. Disposer de bonnes compétences en expression écrite. Par ailleurs, le-la candidat-e devra faire preuve des éléments suivants : - Disposer d'un intérêt pour l'actualité et les questions économiques et sociales. - Avoir un bon niveau d'anglais. Une bonne maîtrise de l'anglais est impérative, et un certain nombre d'enseignements non linguistiques de la formation sont dispensés en anglais. - Disposer d'un goût pour l'effort. - Le CUPGE est un parcours approprié pour des élèves désireux d'apprendre et de travailler. - Disposer d'une certaine autonomie. <i>Le CUPGE est un cursus universitaire, donc basé sur le principe de l'acquisition rapide d'une grande autonomie personnelle. Il est à noter que les étudiants sont très indépendamment encadrés et suivent par les enseignants et enseignants-chercheurs.</i>
LI ESPAGNOL "classique & L'AS"	Niveau de français C1-C2 Niveau d'espagnol B2 minimum (pour suivre un grand nombre de cours magistraux exclusivement en espagnol) Aptitude rédactionnelle (en français et en espagnol) Capacité pour l'étude scientifique de la langue, la culture hispanique et les autres arts culturels étrangers. Ausulté, implication et autonomie dans le travail universitaire seront exigées. <i>Intérêt de développer un esprit critique et d'analyse.</i>
LI GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT "classique & L'AS"	AUCUN
LI HISTOIRE "classique & L'AS"	AUCUN
LI INFORMATIQUE	La réussite en licence informatique est largement dépendante du bagage scientifique acquis au lycée, en particulier des bases solides en mathématiques (équations du second degré, fonctions trigonométriques, suites numériques, algèbre linéaire, probabilités, statistiques, etc.), et d'un fort intérêt pour l'informatique (algorithmique et programmation) ainsi que de bonnes capacités d'expression écrite et orale. En outre, il est indispensable d'avoir une capacité à analyser, à poser une problématique et à mener un raisonnement logique et de "savoir pas avoir peur du code". Préférence du bachelier ayant un bon niveau à l'écrit et à l'oral (niveau B2 dans les DEUX langues étrangères de la formation (anglais/espagnol)). Excellente maîtrise du français requise. À l'écrit et à l'oral (niveau C1 minimum). Prédisposition pour les langues et cultures étrangères, l'économie, le gestion... intérêt pour le monde de l'entreprise et/ou une carrière internationale. Les exigences fortes de la licence LEA dans les DEUX langues étrangères de la formation font qu'elle s'adresse aux candidats issus de bacs généraux.
LI LEA ANGLAIS	Préférence du bachelier ayant un bon niveau à l'écrit et à l'oral (niveau B2 dans les DEUX langues étrangères de la formation (anglais/espagnol)). Excellente maîtrise du français requise. À l'écrit et à l'oral (niveau C1 minimum). Prédisposition pour les langues et cultures étrangères, l'économie, le gestion... intérêt pour le monde de l'entreprise et/ou une carrière internationale. Les exigences fortes de la licence LEA dans les DEUX langues étrangères de la formation font qu'elle s'adresse aux candidats issus de bacs généraux.
LI LEA ANGLAIS/ESP	Préférence du bachelier ayant un bon niveau à l'écrit et à l'oral (niveau B2 dans les DEUX langues étrangères de la formation (anglais/espagnol)). Excellente maîtrise du français requise. À l'écrit et à l'oral (niveau C1 minimum). Prédisposition pour les langues et cultures étrangères, l'économie, le gestion... intérêt pour le monde de l'entreprise et/ou une carrière internationale. Les exigences fortes de la licence LEA dans les DEUX langues étrangères de la formation font qu'elle s'adresse aux candidats issus de bacs généraux.
LI LETTRES "classique & L'AS"	Très bonne maîtrise de la langue française à l'écrit et à l'oral. Niveau C1 dans toutes les compétences. Goût pour la lecture et la littérature.
LI MATHÉMATIQUES	Compétences rédactionnelles et aptitude au raisonnement critique. Ausulté, implication et autonomie dans le travail universitaire. Pour pouvoir intégrer correctement le programme de première année de la Licence de mathématiques, les étudiants devront avoir suivi la spécialité mathématiques de terminale générale. Les étudiants n'ayant pas suivi la spécialité mathématiques de terminale générale mais possédant des mathématiques d'un bac technologique devront rattrapper leur niveau avec un programme adapté que nous leur proposerons. En outre, les étudiants devront montrer de la curiosité intellectuelle et de l'intérêt pour les mathématiques et les sciences en général. Cette mention requiert également de l'autonomie dans l'apprentissage et de travailler son travail personnel en plus des séances de cours à l'université. L'entraide et l'entraide sont encouragées. * Disposer de compétences scientifiques * Disposer de compétences en communication
LI MATHÉMATIQUES ECONOMIE (B3)	Cette mention implique d'avoir une capacité à analyser, poser une problématique et mener un raisonnement, une capacité d'abstraction, de logique et de modélisation et la maîtrise d'un socle de connaissances disciplinaires et des méthodes expérimentales associées. Cette mention nécessite une capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, une aptitude à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise et une capacité à l'écrit et à la parler à un niveau B. * Disposer de compétences méthodologiques et comportementales Cette mention requiert une curiosité intellectuelle, une capacité à s'organiser et à conduire ses apprentissages et, enfin, une aptitude à programmer son travail personnel et à s'y tenir dans la durée. En outre : - Une bonne maîtrise des connaissances et compétences de la spécialité mathématiques de terminale générale est fortement recommandée. - Pour les étudiants n'ayant pas suivi cette spécialité, une très bonne maîtrise des connaissances et compétences de l'option mathématiques complémentaires est demandée. - Une bonne maîtrise des compétences dans les matières communes d'expression du bac général (français, histoire-géographie) est attendue. - Les candidats étrangers ou bacheliers des autres pays doivent avoir un bon niveau en français.

MENTION	Attendus locaux (Facultatif)
L1 PHYSIQUE CHIMIE	Pour pouvoir aborder correctement le programme de première année de la Licence de physique-chimie, les étudiants devront avoir suivi la spécialité physique chimie de terminale générale. Les étudiants n'ayant pas suivi la spécialité physique chimie de terminale générale (avec un plus certain pour ceux qui auront choisi l'option mathématiques en complément) mais des options complémentaires au programme de physique chimie d'un bac technologique devront essayer de rattraper leur niveau. En outre, les étudiants devront montrer de la curiosité intellectuelle et de l'intérêt pour la physique chimie et les sciences en général. Cette mention requiert également de l'autonomie dans l'apprentissage, d'organiser son travail personnel en plus des séances dispensées à l'université, d'apporter l'initiative d'approfondir les notions étudiées, etc.
L1 PORTAL ECONOMIE GESTION (HORS DU MOIS COURSE)	AUCUN
L1 PORTAL SCIENCES DE LA VIE / TERRE	Les enseignements du portail Sciences de la Vie - Sciences de la Terre se situent dans la continuité du programme d'un bac : coloration scientifique (spécialités : Sciences de la Vie et de la Terre, Physique-Chimie et/ou Mathématiques). La réussite est largement dépendante du bagage scientifique acquis au lycée - en particulier, un bon niveau en Sciences de la Vie et de la Terre est attendu, ainsi que des bases solides en mathématiques/physique-chimie sans oublier de bonnes qualités d'expression écrite et orale. Une attention particulière sera portée sur le choix des spécialités en première et en terminale. Le choix de deux matières scientifiques en spécialité est fortement conseillé, de même que le choix de la spécialité Sciences et Vie de la Terre. En outre il est attendu spécifiquement de : - Avoir une très bonne maîtrise, notamment expérimentale, en sciences et Vie de la Terre (Général et évolution, Énergie planétaire contemporaine, Corps humain et santé, Le maintien de l'intégrité de l'organisme : quelques aspects de la réaction immunitaire, physiologie Neuro-musculaire, structure de la terre et de l'univers) à la fin de la classe de terminale. - Avoir une bonne maîtrise des compétences attendues en mathématiques (probabilités et statistiques, calculs de dérivées, géométrie dans l'espace, trigonométrie, matrices, logarithme), en physique (propriétés et caractéristiques des ondes, champs et forces) et en chimie (cinétique et catalyse, structure et transformation de la matière, réactions chimiques), à la fin de la classe de terminale. - Avoir une capacité à analyser, poser une problématique et mener un raisonnement, une capacité d'abstraction, de logique et de modélisation et la maîtrise d'un socle de connaissances disciplinaires et des méthodes expérimentales associées. - Être capable de communiquer à l'écrit et à l'oral, en français et dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise. - Être capable de concevoir et de conduire une expérimentation et, enfin, une attitude à poursuivre son travail personnel et à l'inscrire dans la durée (Motivation et Capacité scientifique - Autonomie et capacité de travail).
L1 STAPS "CLASSIQUE"	AUCUN
L1 STAPS IPARK	Les étudiants doivent décrire les compétences favorables à l'accès à l'École de Formation en Master Kinésithérapeute par la voie STAPS : - Disposer de très bonnes compétences scientifiques principalement dans les sciences de la vie, mais aussi dans les sciences humaines et sociales. - Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté. - Disposer d'une expérience régulière et diversifiée dans la pratique des activités physiques et sportives. - Avoir une bonne capacité et autonomie de travail.
BUT 108 parcours biologie médicale et biotechnologie	Les étudiants en BUT 108 Biologie Médicale et Biotechnologie sont soumis à des obligations vaccinales. Conformément aux articles L.3111-4 et L.3112-1 du Code de la Santé Publique, vous devrez apporter la preuve d'une immunisation contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et l'hépatite B. Les vérifications nécessaires seront faites en cours de la première année par le service universitaire de médecine préventive.
BUT 109	AUCUN
BUT 110	AUCUN
BUT 111	AUCUN
BUT 112	AUCUN
BUT 113	AUCUN
BUT 114	AUCUN
BUT 115	AUCUN
BUT 116	AUCUN
BUT 117	AUCUN
BUT 118	AUCUN
BUT 119	AUCUN
BUT 120	AUCUN

Il est procédé au vote.

VOTE : Critères généraux des vœux et attendus locaux en BUT 1 et Licence 1 pour l'année universitaire 2022-2023

28 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 28

CONTRE = 0

Approuvés à l'unanimité

2.2.3 Modalités d'admission en Master pour l'année Universitaire 2022-2023 : critères généraux d'examen des candidatures, attendus et capacités d'accueil (vote)

Monsieur Vincent BARRE, présente également ce point qui regroupe les modalités d'admission en master pour l'année universitaire 2022-2023 comprennent les critères d'examen des candidatures, les attendus et les capacités d'accueil des formations concernées.

Ils sont détaillés ci-après :

Sélection en Masters

Champ	Renouvellement ou création	nouvelle mention	Parcours-type	Année d'ouverture du parcours	Capacité d'accueil 22-23 (1 candidat sur 10 places)	Modalités de recrutement/Orléans généraux d'examen des candidatures	Attendus à l'entrée du M1	Taux de pression (nb cand admis/ cand reçus)	Composition de la commission de recrutement (nombre et qualité des membres)	Etablissements co-accredités
STS	R	Acoustique	AA Acoustique Appliquée	M2	60	Dossier et/ou entretien	Savoir modéliser des problèmes simples d'acoustique physique à une ou plusieurs dimensions en régime linéaire. Savoir résoudre des problèmes appliqués mettant en jeu des phénomènes simples de physique des ondes. Savoir programmer en langage scientifique (Python ou Matlab par exemple). Avoir déjà réalisé un projet scientifique impliquant de la modélisation et/ou de la mesure de systèmes acoustiques et/ou de systèmes vibratoires et/ou de système en physique des ondes. Etre capable de s'exprimer, de comprendre et de rédiger en langue anglaise.	37%	4 EC	
STS	R	Acoustique	IMDEA International Master Degree's in Electroacoustic	M1		1- Test scientifique 2- Test de motivation (si note test scientifique > 50%) 3- Dossier 4- Classement des candidatures à partir d'une note moyenne obtenue pour les étapes 1,2,3	Savoir modéliser un système acoustique simple (tube, monopole), un système mécanique simple (système à 1 ou 2 degrés de liberté), un système électronique simple (composé d'éléments de type R, L, C). Savoir réaliser des mesures acoustiques et/ou mécanique et/ou électroniques. Savoir programmer en langage scientifique (Python de préférence mais pas obligatoire). Avoir déjà réalisé un projet scientifique impliquant de la modélisation et/ou de la mesure de systèmes acoustiques et/ou de systèmes électroniques. Avoir une expérience des systèmes audio (utilisation et/ou conception et/ou réalisation et/ou mesure).	21%	2 PR, 1 enseignant spécialisé en acoustique	
STS	R	Acoustique	WPSA Wave Physics & Acoustics	M1		Dossier + entretien	Savoir résoudre des problèmes mettant en jeu des phénomènes simples de physique des ondes (mécaniques, acoustique, optique, ...). Avoir déjà réalisé un projet scientifique impliquant de la modélisation et/ou des expériences en physique générale. Savoir programmer en langage scientifique (Python ou Matlab par exemple). Etre capable de s'exprimer, de comprendre et de rédiger en langue anglaise.	13%	2 EC, 3 Chercheurs	
STS	R	Acoustique	AETBV Acoustique de l'Environnement, Transports, Bâtiments et Ville	M2		Dossier et/ou entretien	Savoir modéliser des problèmes simples d'acoustique physique à une ou plusieurs dimensions en régime linéaire. Savoir résoudre des problèmes appliqués mettant en jeu des phénomènes simples de physique des ondes. Savoir modéliser et résoudre des problèmes simples en vibrations et/ou en physique des ondes. Avoir déjà réalisé un projet scientifique impliquant de la modélisation et/ou de la mesure de systèmes acoustiques et/ou de systèmes vibratoires et/ou de système en physique des ondes. Etre capable de s'exprimer, de comprendre et de rédiger en langue anglaise.	37%	4 Ec	

Sélection en Masters

Champ	Renouvellement ou création	nouvelle mention	Parcours-type	Année d'ouverture du parcours	Capacité d'accueil 22-23 (1 candidat sur 10 places)	Modalités de recrutement/Orléans généraux d'examen des candidatures	Attendus à l'entrée du M1	Taux de pression (nb cand admis/ cand reçus)	Composition de la commission de recrutement (nombre et qualité des membres)	Etablissements co-accredités
STS	R	Actuariat	M2 Data science pour l'actuariat	M2	50	Dossier + entretien	Avoir acquis les fondements théoriques des probabilités et statistiques, de l'intégration de Lebesgue, d'algèbre linéaire, de l'analyse mathématique, des fonctions de plusieurs variables (calcul différentiel, dérivées partielles, équations différentielles, recherche d'extremum). Avoir acquis des connaissances de base en outils informatiques et numériques : algorithmique et programmation, mise en œuvre sur logiciels (Excel, VBA, R, Python, ...). Avoir des connaissances sur les enjeux, outils et techniques économiques. Avoir acquis des connaissances en communication écrite et orale (savoir présenter et défendre d'une manière simplifiée un travail technique en modélisation mathématique).	22%	6 EC	
STS	R	Actuariat	M2 Actuariat & Finance	M2		Dossier + entretien	Avoir acquis les fondements théoriques des probabilités et statistiques, de l'intégration de Lebesgue, d'algèbre linéaire, de l'analyse mathématique, des fonctions de plusieurs variables (calcul différentiel, dérivées partielles, équations différentielles, recherche d'extremum). Avoir acquis des connaissances de base en outils informatiques et numériques : algorithmique et programmation, mise en œuvre sur logiciels (Excel, VBA, R, Python, ...). Avoir des connaissances sur les enjeux, outils et techniques économiques. Avoir acquis des connaissances en communication écrite et orale (savoir présenter et défendre d'une manière simplifiée un travail technique en modélisation mathématique).	22%	6 EC	
STS	R	Actuariat	M2 Modélisation aléatoire avancée	M2		Dossier + entretien	Avoir acquis les fondements théoriques des probabilités et statistiques, de l'intégration de Lebesgue, d'algèbre linéaire, de l'analyse mathématique, des fonctions de plusieurs variables (calcul différentiel, dérivées partielles, équations différentielles, recherche d'extremum). Avoir acquis des connaissances de base en outils informatiques et numériques : algorithmique et programmation, mise en œuvre sur logiciels (Excel, VBA, R, Python, ...). Avoir des connaissances sur les enjeux, outils et techniques économiques. Avoir acquis des connaissances en communication écrite et orale (savoir présenter et défendre d'une manière simplifiée un travail technique en modélisation mathématique).	22%	6 EC	
DEG	création	Analyse et Politique Economique (Economie Appliquée)	Théorie et Evaluation des Politiques Economiques	M1	15	Dossier	Avoir des connaissances en microéconomie. Avoir des connaissances en macroéconomie. Avoir des connaissances en statistiques et/ou économétrie. Avoir une mention TB, B ou AB en Licence.		2 PR	U. Angers

Ces modalités ont été adoptées à l'unanimité par la Commission de la formation et de la vie universitaire réunie en séance le 2 décembre 2021.

Monsieur Jean-Philippe Melchior regrette que le système en place ne permette pas à des étudiants pourtant titulaires d'une licence de trouver un master dans les délais requis, eu égard aux dates d'inscriptions imposées par les établissements. Il espère que l'on puisse parvenir à trouver des solutions notamment pour homogénéiser les dates d'inscription.

Il est ensuite procédé au vote.

VOTE : Modalités d'admission en Master pour l'année Universitaire 2022-2023 : critères généraux d'examen des candidatures, attendus et capacités d'accueil

28 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 1

POUR = 27

CONTRE = 0

Approuvées à l'unanimité

2.3 Recherche

2.3.1 Critères d'attribution et barème de la prime d'encadrement doctoral et de recherche au titre de la campagne 2022 (vote)

Conformément aux dispositions du décret n°2009-851 du 8 juillet 2009 modifié, le Conseil d'administration de l'Université doit arrêter, après avis de la Commission de la recherche du Conseil académique, les critères de choix des bénéficiaires de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) ainsi que le barème afférent au sein duquel s'inscrivent les attributions individuelles pour les bénéficiaires prévus aux 2ème et 3ème alinéas de l'article 1er du décret. Ces critères et le barème sont rendus publics.

Monsieur Vincent BARRE précise que les critères d'attribution ainsi que le barème de la PEDR pour cette campagne 2022 ont été présentés et approuvés à la majorité des voix à la Commission de la Recherche du 18 novembre 2021.

L'établissement s'appuie sur l'évaluation réalisée par l'instance nationale d'évaluation (sections CNU). Elle procède au classement des dossiers sur la base des critères suivants : P (publications et productions scientifiques), E (encadrement doctoral et scientifique), D (diffusion des travaux) et R (responsabilités pédagogiques).

Le montant de la PEDR est fixé à 4 000 € annuels. Le nombre de bénéficiaires est défini dans le respect annuel d'une enveloppe budgétaire pour l'ensemble des bénéficiaires de la PEDR sur les 4 années d'attribution de 288 000 €, soit une possibilité moyenne de 18 attributions par an.

Les critères et le barème sont les mêmes que ceux de la campagne précédente.

Le montant de la PEDR est fixé à 4 000 € annuels. Le nombre de bénéficiaires est défini dans le respect annuel d'une enveloppe budgétaire pour l'ensemble des bénéficiaires de la

PEDR sur les 4 années d'attribution de 288 000 €, soit une possibilité moyenne de 18 attributions par an.

Par ailleurs, le montant de la PEDR est fixé pour les enseignants-chercheurs placés en délégation auprès de l'Institut universitaire de France à 6 000 € annuels pour les membres juniors et à 10 000 € annuels pour les membres seniors. Le montant de la PEDR est fixé pour les enseignants-chercheurs lauréats d'une distinction scientifique de niveau international ou national dont la liste est fixée par arrêté du 20 janvier 2010 (NOR: ESRH0929067A) à 10 000 € annuels.

Sans remarque ni question complémentaire sur le sujet, il est procédé au vote.

VOTE : Critères d'attribution et barème de la prime d'encadrement doctoral et de recherche au titre de la campagne 2022

28 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 28

CONTRE = 0

Approuvés à l'unanimité

2.3.2 Dispositif d'aides à la mobilité pour l'internationalisation de la recherche et de la formation (vote)

Monsieur Vincent BARRE indique que ce dispositif n'est pas nouveau.

L'appel à projets lancé conjointement par la Direction Recherche et le Service Relations Internationales vise à soutenir le développement d'un réseau très dynamique de coopérations internationales, tant en recherche qu'en formation, et à les renforcer dans toutes les disciplines de l'établissement. Il propose de financer la mobilité internationale des personnels de l'établissement et de leurs partenaires internationaux, afin d'élaborer ou de consolider des projets communs : partenariats et conventions de recherche ou de formation, réponses à des appels à projets, double-diplômes, cotutelles de thèse, publications communes, brevets en copropriété internationale... Le volet mobilité internationale entrante de l'appel à projets s'adresse à nos partenaires internationaux pour des séjours à l'Université du Mans de trois semaines maximum. Elle donne lieu à une indemnité forfaitaire journalière de 130 €, dans la limite de 21 jours consécutifs pour une mobilité « Recherche » et de 15 jours consécutifs pour une mobilité « Formation », qui est versée directement aux invité-e-s.

Pour l'année universitaire 2021-2022, les fonds attribués à cette aide se montent à 65 200€.

VOTE : Dispositif d'aides à la mobilité pour l'internationalisation de la recherche et de la formation

28 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 28

CONTRE = 0

Approuvé à l'unanimité
2.3.3 Dispositif d'aides à la mobilité des doctorants en cotutelle internationale de thèse (vote)

Monsieur Vincent BARRE présente ce point et indique qu'il s'agit d'une reconduction d'un dispositif déjà existant.

Ce dispositif vise à soutenir les doctorants inscrits en 1ère année de cotutelle internationale de thèse, ce qui représente un élément important de la politique scientifique internationale de l'établissement.

Il a donc pour objectif de participer au financement des transports et de l'hébergement des doctorants inscrits conjointement en cotutelle à l'Université du Mans et dans un établissement d'enseignement supérieur étranger. Une seule aide peut être attribuée pendant la durée de la thèse.

Au titre de l'année universitaire 2021-2022, une enveloppe d'un montant de 23 370 € est allouée à ce dispositif. Elle est co-financée de la façon suivante : 14 970 € - Direction de la Recherche et 8 400 €- Le Mans Métropole. Sans remarque ni question complémentaire sur le sujet, il est procédé au vote.

VOTE : Dispositif d'aides à la mobilité des doctorants en cotutelle internationale de thèse

28 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 28

CONTRE = 0

Approuvé à l'unanimité

2.4 Thématiques Transverses

2.4.1 Conventions, Subventions, tarifs et cotisations (vote)

Le détail des cotisations présentées au vote des administrateurs est présenté ci-après.

AC n°	Cotisation enregistrée le :	Pour information ou attribution	Date CA	Financement	Demandeur	Objet de la demande	Montant	Origine du financement	Courrier interne	Commentaire
90	09/12/2021	Attribution	16/12/2021	A payer	CDEFI	Cotisation 2021	1730,14	ENGIM	Document enregistré pour le CA du 16/12/2021	
91	09/12/2021	Attribution	16/12/2021	A payer	Association Euro Graduation Access	Cotisation 2021	1 500 €	ENGIM	Document enregistré pour le CA du 16/12/2021	

VOTE : Cotisations

28 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 28

CONTRE = 0

Approuvées à l'unanimité

Le détail des tarifs présentés au vote des administrateurs est présenté ci-après:

AC n°	n° convention	Enregistrée le :	Pour information ou attribution	Date CA	Financement	Demandeur	Objet de la demande	Montant	Origine du financement	Commentaire
8		09/12/2021	Attribution	16/12/2021	A payer	UFR ST	Prestations diverses	Tarifs Divers	Extérieurs	

VOTE : Tarifs

28 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 28

CONTRE = 0

Approuvés à l'unanimité

Il n'y a pour cette séance aucune convention ni aucune subvention nécessitant une approbation des administrateurs.

2.4.2 Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président (information)

2.4.2.1. Budget rectificatif 2021 n°2

L'exercice financier 2021 a fait l'objet de deux inscriptions budgétaires. En décembre 2020, le budget initial (BI) 2021 et à l'été 2021 un premier budget rectificatif (BR) portant essentiellement sur l'inscription budgétaire de la notification intermédiaire de la subvention pour charge de service public (SCSP), l'inscription d'opérations relevant du plan de relance et la reprogrammation budgétaire des opérations pluriannuelles. Ce premier BR réajustait également notablement notre prévision de dépense de fluides sur 2021.

Ce second BR de l'année 2021 résulte principalement des ajustements suivants :

- La prise en compte budgétaire de nouvelles recettes ou de la consolidation de leur prévision (en particulier SCSP et CFA AGEFASUP);
- Les ajustements des dépenses et des opérations pluriannuelles (OPA) au vu de l'exécution en cours d'année et des projections de réalisation sur la fin de l'année.

De manière synthétique, à l'issue de ce BR, on note les évolutions suivantes :

- Au niveau patrimonial, une amélioration à la fois :
 - Du résultat prévisionnel qui reste néanmoins déficitaire de 1 27 4 255 euros (- 2 259 479 euros à l'issue du BRI) ;
 - De l'impact sur le niveau de fonds de roulement dont la variation reste cependant négative de 838 7 59 euros (- 2 438 381 à l'issue du BR 1) ;
- Au niveau budgétaire :
 - Du solde budgétaire qui reste cependant négatif de 285 630 euros (- 3 480 107 euros à l'issue du BR1) ;
 - De la variation de trésorerie qui reste légèrement négative de 218 520 euros (- 3 565 441 euros à l'issue du BR1).

Le détail de ce BR est présenté ci-dessous :

Tableau des autorisations d'emplois

Le Mans Université

Tableau 1 -

date du CA

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget rectificatif n° 2 année 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(A)

Emplois sous plafond Etat *

En ETPT

	462
	-
	95
S/total EC	557,0

(B)

Emplois financés hors SCSP

En ETPT

	10
	74
S/total	84,0

(C) = (A) + (B)

Global

	462,0
	10,0
	169,0
S/total	641,0

Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)

--	--

--	--

	-
--	---

Catégories d'emplois	Nature des emplois	
	Permanents	Titulaires
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	CDI	
	Non permanents	CDD
S/total Biatss		
Totaux		

	267
	39
	44
	350,0
	907,0 (1)

	21
	126
	147,0
	231,0

	267,0
	60,0
	170,0
	497,0
	1 138,0

Plafond global des emplois voté par le CA ** (2)

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat

938,0 (3)

La prévision des emplois s'élève à 1138 ETPT, à l'identique du budget prévisionnel initial mais avec une répartition par plafond modifiée.

Sous plafond Etat, le budget révisé prévoit :

- -12 titulaires: 741 titulaires contre 729 au budget révisé (-3 E/EC; -9 BIATSS) ;
- +7 contractuels: 171 CDD et COI contre 178 au budget révisé (-3 E/EC; +10 BIATSS).

Sous plafond établissement, l'évolution est la suivante:

- +8 enseignants/enseignants chercheurs contractuels (84 E/EC contre 76 au budget initial) ;
- -3 BIA TSS (147 contre 150 au budget initial).

Tableaux des autorisations budgétaires

Situation budgétaire (CP)	EXECUTION 2020	PRÉVISION 2021					TOTAL
		BUDGET INITIAL	REPROGR. OPA	BUDGET RECTIFICATIF 1	BUDGET RECTIFICATIF 2	CUMUL BUDGETS RECTIFICATIFS	
Ressources	92 979 701	95 759 235	1 694 874	4 230 358	286 969	6 212 200	101 971 436
Dépenses	90 335 459	98 814 075	3 158 241	3 192 257	-3 907 508	3 442 992	102 257 065
SOLDE BUDGETAIRE	2 644 242			1 038 101	3 194 477	2 769 209	

Le solde budgétaire reste déficitaire de 285 630 €

Les éléments d'amélioration du solde budgétaire proviennent essentiellement:

- De l'amélioration du solde des opérations pluri annuelles+ 1 764 k €
- Des encaissements du CFA AGEFASUP solde de l'année 2020 suite au changement d'échéancier de versement initié en 2020 + 718 k €
- Des ajustements de la SCSP + 728 k €

La variation de dépenses de fonctionnement -632 k€ est essentiellement due à la reprogrammation des dépenses des opérations pluri annuelles.
Ce prévisionnel reste supérieur à l'exécution constaté en 2020 de 39 % pour le fonctionnement (mais l'année 2020 était particulière en raison des conditions sanitaires).

DEPENSES (CP) - TAB. 2	EXECUTION 2020	PRÉVISION 2021					TOTAL
		BUDGET INITIAL	REPROGR. OPA	BUDGET RECTIFICATIF 1	BUDGET RECTIFICATIF 2	CUMUL BUDGETS RECTIFICATIFS	
Composantes		2 741 531		11 560	-25 170	-11 610	2 729 921
Laboratoires / Recherche		3 926 090	615 061	-7 800	-632 195	-224 734	3 701 356
Services Centraux		4 140 443	56 458	-386 181	910 910	581 187	4 721 630
Services Communs		1 474 340	40 943	120 421	-28 531	-123 987	1 550 353
Projets transverses / PIA		550 122	166 339	-8 899	-402 582	-244 943	305 180
FOINCTIONNEMENT	9 208 762	12 832 526	878 801				12 806 440

La baisse des crédits de fonctionnement en crédit de paiement de ce budget rectificatif provient essentiellement des reprogrammations opérées par les laboratoires et des projets PIA qui n'ont pas pu être mis en œuvre sur 2021.

ii. EN MASSE SALARIALE		
Construction budgétaire 2021 - Budget révisé		
Montants en crédits de paiement - CP		
Prévision Budget initial 2021		81 215 063 €
Facteurs d'évolution budget révisé - 2021	Facteurs d'évolution B 192 - 2021	
GVT	-100 000 €	
LPR refonte indemnitaire	-121 954 €	
Decret 2021-406 : Augmentation INM 01/06/2021 de 330 à 335 (cat.C)	13 500 €	
Decret 2021-1270 : relèvement du minimum de traitement (NM 309->340)	65 000 €	
Congue Le Mans Angers	19 600 €	-132 966 €
Variation indemnitaire (Prime d'installation, départs volontaires, prime au brevet, prime Covid...)	40 856 €	
Indemnités congés non pris (CET) BIAT'S titulaires et contractuels	-49 000 €	
Forfait 200€ "Mobilités durables" 100J/an vélo ou covoiturage	-1 660 €	
Campagne d'emploi 2021 et loi ORE	-302 928 €	
Variation schéma d'emplois	101 017 €	
Variation Médecine préventive et CUMUL	151 596 €	
Heures complémentaires	159 712 €	232 084 €
Variation primes (Covid) et indemnités, contrats horaires (activités culturelles)	-5 275 €	
Variation Contrats étudiants hors financement fléché	93 496 €	
Variation prestations sociales	34 467 €	
Variation Contrats recherche	74 054 €	
Variation Contrats fléchés QBCP hors recherche (RIA ECND-Ecni-Thaléma-EUR-Etoile)	-342 240 €	-633 607 €
Variation Contrats financés autres (collectivités / FEDER / région / PIA / HYPE / étudiants)	-265 421 €	
Total	-434 490 €	
Estimation MS globale 2021		80 780 574 €

La prévision des dépenses de masse salariale diminue de 435 k€. Les éléments notables hors financement fléché sont les suivants:

Une diminution du GVT estimé de 100k€, soit un GVT 2021 de 650k€, en lien avec l'augmentation du nombre de départs de titulaires par rapport au budget initial et au vu de l'exécution 2020.

Une réévaluation des dépenses liées à la LPR de 121k€ (indemnitaire enseignants, enseignants chercheurs et revalorisation des doctorants)

Une augmentation de 79k€ suite à la revalorisation des grilles des catégories C et de l'INM minium de la fonction publique

Une réduction de la campagne d'emploi 2021 de 303k€ liée à de nombreux départs non identifiés lors de la prévision en 2020

Une augmentation de 150k€ en médecine préventive et emplois CUMUL dont le financement n'est plus assuré.

Une augmentation de 160k€ d'heures complémentaires

Une augmentation de 94k€ sur les contrats étudiant, en lien avec les compléments « emplois Covid ».

Une augmentation des prestations sociales de 34k€ due à des hausses de congés longue durée pour maladie.

Les dépenses de masse salariale sous financement fléché diminuent de 534k€ avec :

- +7 4k€ sur les contrats recherche
- - 342k€ sur les contrats fléchés GBCP
- - 265k€ sur les autres financements

La prévision de dépenses de masse salariale, à la suite du budget rectificatif, s'établit à 80 781 k€.

Les dépenses d'investissement en crédits de paiement (tableau 2) sont diminuées de 931 k€.

		PRÉVISION 2021					
DEPENSES (CP) - TAB. 2	EXECUTION 2020	BUDGET INITIAL	REPROGR. OPA	BUDGET RECTIFICATIF 1	BUDGET RECTIFICATIF 2	C/MUL BUDGETS RECTIFICATIFS	TOTAL
Composantes		630 809			60263	60263	671072
Laboratoires / Recherche		1275482	294185	13500	-405980	-98295	1177187
Services Centraux		2 551 333	835959	4 127 049	-1601179	3 361 829	5 913 162
Services Communs		50 365		3832	55 621	50 453	100 808
Projets transverses / PIA		278 507	544 450	13 699	-40 332	517 817	796 324
INVESTISSEMENT	445 8230	4 766 486	1 674 594	4 158 079		3 902 066	8668 552

Il y a un décalage sur le démarrage des travaux de l'extension installation sportive financé par la loi ORE, déprogrammation de 1432166 € CP en investissement sur l'année 2022. L'acquisition d'un spectromètre RMN par un laboratoire est remis en question par le non-financement partiel de cette opération par la région. Des crédits de paiement sont enlevés pour 517 k€.

Les laboratoires ont choisi d'acquérir divers équipements pour un montant de 60 k€.

L'IUT du Mans programme des crédits en investissement pour équiper des salles avec du matériel d'enseignement et informatique pour 47,8 k€ (300 k € en autorisations d'engagement).

Le laboratoire LAUM prévoit des acquisitions sur opération pluriannuelles à hauteur de 67 k€.

Les ressources

- Subvention pour charges de service public (SCSP)

RECETTES DE L'ETAT	PREVISION 2021				
	BUDGET INITIAL	REPROGR. OPA	BUDGET RECTIFICATIF 1	BUDGET RECTIFICATIF 2	CUMUL BUDGETS RECTIFICATIFS
SCSP - dont :	75 483 889	487 868	710 077	1 397 943	76 651 834
Masse salariale société :	87 974 607	98 333	67 478	385 809	88 140 416
Masse salariale société (2020)	87 140 712				87 140 712
LPR 2021	394 147		33 347	33 347	427 494
PPCR 2021	54 360				54 360
Loi ORE	348 000	98 333		98 333	346 333
Réforme études de santé	307 200		34 129	34 129	341 329
Comptes pour projet pédiatrique	30 000				30 000
Autres (ajust. RIFSEEP)	188				188
Masse salariale (actions spécifiques) :	19 496	300 000	270 000	370 000	389 496
IUF Compensation PEDR	9 000				9 000
IUF Décharges enseign.	10 496				10 496
DSG		300 000	255 000	555 000	555 000
LPR 2021 CRCT SHS			15 000	13 000	15 000
Plan de relance : places suppl.	223 600		207 467	207 467	329 067
Crédits de fonctionnement :	7 338 186	89 535	185 134	284 669	7 592 855
Fonctionnement	6 153 491		57 699	57 699	6 211 190
Exonération des droits d'inscript.	754 695				754 695
Op. immob. (accessibilité)	400 000				400 000
Actions spécifiques : IUF Fonct.	30 000				30 000
Complément SCSP 2021		75 000	435	75 435	75 435
LPR 2021			27 000	27 000	27 000
Loi ORE			80 000	80 000	80 000
CNU régularisation 2020/2021		14 535		14 535	14 535
CNU Remboursement déplacement attente de notification			3 134		3 134
2 IUF attente de notification			15 350		15 350
					76 670 518

L'ajustement effectué correspond à la notification intermédiaire du 5 août 2021, auquel ont été ajoutées les notifications attendues au titre de deux IUF et des remboursements CNU déplacements.

- Autres financements de l'Etat

Un nouveau contrat MAMBO est obtenu par le laboratoire LAUM auprès de la direction générale de l'aviation civile+ 86 k€ ainsi que des reprogrammations sur des financements pluriannuels déjà obtenus sur les années suivantes.

- Fiscalité affectée (- 517 704 €)

La diminution correspond à une re-ventilation des recettes de taxe d'apprentissage et de financement du CROUS (appels projets CVEC) sur le compte budgétaire de recettes propres.

- Les autres financements publics (-255 953 €)

La diminution correspond à la reprogrammation des encaissements des opérations pluriannuelles.

En dehors de ce périmètre, on peut noter un encaissement prévu des collectivités mayennaises de 65 k€ pour le financement de la recherche en Mayenne.

- Les recettes propres (+953 866 €)

L'augmentation de ce poste est dû pour partie à la re-ventilation des recettes entre la fiscalité affectée et les ressources propres ainsi qu'au réajustement des versements du CFA AGEFASUP solde année 2020 et acompte 2021.

Equilibre financier

Le résultat prévisionnel 2021 reste déficitaire à hauteur de -1 27 4 255 €

	EXECUTION 2020	PRÉVISION 2021					
		BUDGET INITIAL	REPROGR. OPA	BUDGET RECTIFICATIF 1	BUDGET RECTIFICATIF 2	CUMUL BUDGETS RECTIFICATIFS	TOTAL
RESULTAT PREVISIONNEL	1 710 637	-23 62 965	81 797	41 689	985 224	1 108 710	-1 274 255
+ Dotations Amort. Prov.	6 725 634	7 000 000					7 000 000
- Reprises Amort. Prov.	- 1 655						
+ VNC éléments cédés							
- Produits de cession							
- QP Subventions d'invest.	-4 892 987	-5 500 000					-5 500 000
CAF ou IAF*	3 542 020		81 797	41 689	985 224	1 108 710	225 745

Analyse de la soutenabilité

- Situation patrimoniale

Le compte de résultat prévisionnel reste déficitaire de 1 274 255 € L'amélioration apportée par le présent budget rectificatif est dû essentiellement :

Aux recettes :

- SCSP pour 857 k €
- CFA pour lesquelles à compter de l'année 2021, il n'y a plus de justificatifs de dépenses à produire au CFA. En conséquence, l'évaluation des recettes en droit constatées est faite au vu des 4/12 des encaissements perçus au titre des inscriptions de la rentrée 2021/2022. Ce changement de comptabilisation apporte une amélioration de 158 k €

Aux dépenses :

- L'IUT du Mans, l'ENSIM réaffectent des crédits de fonctionnement/masse salariale pour effectuer des achats investissement à hauteur de 88 k€ et 40 k€
- De masse salariale diminuée de 334 k €

- Plan de trésorerie

La variation annuelle de trésorerie est de -218 520 €

- Opérations fléchées

PREVISION 2022						
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	BUDGET INITIAL	REPROGR. OPA	BUDGET RECTIFICATIF 1	BUDGET RECTIFICATIF 2	CUMUL BUDGETS RECTIFICATIFS	TOTAL
Recettes fléchées (b)	3 276 733	774 865	4 085 910	-572 629	4 288 146	7 564 879
Financements de l'État fléchés	208 145	292 836	3 924 160	-18 316	4 198 679	4 406 824
Autres financements publics fléchés	3 068 588	482 029	161 750	-590 673	53 107	3 121 695
Recettes propres fléchées				36 360	36 360	36 360
Dépenses sur recettes fléchées (c)	2 690 059	1 850 462	4 315 119	-2 172 295	3 993 286	6 683 345
Personnel	1 538 430	283 939	-266 428	-270 424	-252 913	1 285 517
AE=CP	1 538 430	283 939	-266 428	-270 424	-252 913	1 285 517
Fonctionnement et intervention	873 122	176 510	-308 533	-443 248	-375 271	497 851
AE	833 931	126 282	-108 533	-379 480	-361 731	472 200
CP	873 122	176 510	-108 533	-443 248	-375 271	497 851
Investissement	278 507	1 390 013	4 690 080	-1 458 623	4 621 470	4 899 977
AE	278 507	449 611	5 990 030	-1 567 991	4 467 000	4 745 507
CP	278 507	1 390 013	4 690 080	-1 458 623	4 621 470	4 899 977
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	586 674			1 599 666	294 860	881 534

Le solde budgétaire des opérations fléchées devient positif+ 881 534 €

L'amélioration est essentiellement dû au décalage

- Du démarrage des travaux de l'extension installation sportive financé par la loi ORE, reprogrammation de 1432166 € CP en investissement sur l'année 2022
- Sur le PIA EUR acoustic reprogrammation d'environ 300 000 € de dépenses de fonctionnement et masse salariale sur les années ultérieures.

- Opérations pluriannuelles

OPÉRATIONS		Exécution 2020	2021	REPROGR. OPA	BUDGET RECTIFICATIF 1	BUDGET RECTIFICATIF 2	CUMUL BUDGETS RECTIFICATIFS	TOTAL
IFI	Recettes encaissées	4 79 989	5 69 446	40 000	3 109 900	-170 450	3 039 450	3 408 896
	Crédits paiement	4 000 83	4 65 238		32 88 788	-517 301	2 771 688	3 236 906
	Solde budgétaire	79 906	-95 772	40 000	-118 889	3 466 51	267 762	171 990
Contrats de recherche	Recettes encaissées	6 496 009	8 265 936	675 293	-1 607	-79 192 4	-114 240	6151 716
	Crédits paiement	4 663 213	7 276 894	1 096 880	-1070 884	-510 990	111006	7 391 900
	Solde budgétaire	1832 796	-1010938	-1017588	1069277	-280 934	-229 245	-1 240 833
Contrats d'enseignement	Recettes encaissées	1 677 584	2705 089	975 585	838 659	-209 736	1 904 526	4309 615
	Crédits paiement	1608 952	3038 489	1 461 363	6147 29	-2 197 124	-121 052	2 917 458
	Solde budgétaire	668 632	-333 400	-485 788	225 930	1987 408	1 725 557	1 392 157
TOTAL	Recettes encaissées	8653582	9340491	1694874	4006952	-1172090	4 529 736	13870227
	Crédits paiement	6 672 248	10790 601	3158243	2 832654	-3 225 215	2 765 662	13 546 363
SOLDE BUDGETAIRE		1 981 335			1 174318	2 053 125	1 764074	323 964

Le Montant total des opérations pluri annuelles est en légère hausse en raison de nouvelles subventions ANR et des nouvelles subventions région de cofinancements de thèses et appel à projets.

Sur les programmes d'investissements pluriannuels : La région n'a pas accepté de cofinancer l'achat du spectromètre RMN prévu au budget initial. Cette acquisition ne se réalisera pas en 2021, ce qui entraîne une baisse des AE ET CP de 517 k€ ainsi que le non-encaissement d'une avance pour 160 k€. Le laboratoire cherche un autre cofinancement pour réaliser cet achat ultérieurement.

Sur les contrats de recherche, les déprogrammations de crédits de paiement sont dues essentiellement à des déprogrammations de dépenses de fonctionnement sur quelques projets européens pour lesquels les mobilités de chercheurs n'ont pu être effectuées sur l'année 2021 en raison de la crise sanitaire ainsi que des décalages d'activités de recherche.

Sur les contrat d'enseignements, il est constaté une déprogrammation importante de crédits de masse salariale de l'année 2021, essentiellement sur les 3 PIA THELEME, ECND, ETOILE et contrats ERASMUS, ainsi que le report des crédits de paiement des installations sportives déjà mentionnées sur les opérations fléchées.

- Variation prévisionnelle du fonds de roulement

TABLEAU DE FINANCEMENT	EXECUTION 2020	PRÉVISION 2021					
		BUDGET INITIAL	REPROGR. OPA	BUDGET RECTIFICATIF 1	BUDGET RECTIFICATIF 2	CUMUL BUDGETS RECTIFICATIFS	TOTAL
Capacité d'Auto-financement	35 420 020		8 179 7	41 689	985 224	1 108 730	325 745
Subvention d'investissement	3 333 829	29 790 79	1 599 761	4 341 417	-2 217 823	3 723 364	6 702 434
TOTAL DES RESSOURCES	6 875 850	29 790 79	1 681 538	4 383 105	-1 232 599	4 832 064	6 928 178
Insuffisance d'Auto-financement		-882 965					
Dépenses d'investissement	4 556 650	47 664 86	1 674 594	4 158 099	-2 613 701	3 218 972	7 985 457
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	2 319 200		6 964	225 006	1 381 102	1 613 092	

Le prélèvement sur fonds de roulement prévisionnel est de 1 057 279 €. L'amélioration est due à :

- La variation du montant de la CAF.
- La reprogrammation de certaines dépenses d'investissement (installations sportives financées par la loi ORE, RMN essentiellement) qui mouvementent les comptes de dépenses et les subventions y afférentes.

Situation financière à l'issue du BR

RATIOS FINANCIERS	2018	2019	2020	2021
SITUATION BUDGETAIRE				
Solde budgétaire	-803 750	464 708	2 644 242	-286 130
Variation de trésorerie	-772 581	1 233 719	3 501 069	-218 520
Solde des opérations fléchées	-46 732	-809 091	1 691 933	881 534
Solde des OPA	-713 294	218 288	2 714 668	323 964
SITUATION PATRIMONIALE				
Résultat de fonctionnement	-508 147	53 856	1 710 657	-1 274 255
Charges d'amort & provisions	-1 807 493	-1 857 000	-1 833 017	-1 500 000
Capacité d'Auto Financement	1 350 346	1 910 856	3 542 020	225 745
Variation du fonds de roulement	-457 369	96 299	2 319 176	-1 057 279
Variation du besoin de FR	315 167	-1 137 420	-1 181 892	-838 759
Niveau du FR en jours	33 j.	34 j.	48 j.	
Taux de soutenabilité de la MS.	85,0%	82,0%	85,0%	86,3%

2.4.2.2. Conventions

[illegible]

2.4.2.3. Subventions

SUB N°	Suivi comptes	Info information	N Comptable	UB	RA Services / Composantes	Cocontractant(s)	Objet	Montant	N° payer /	Date CA	Courrier interne
45		Information		805 : IUT Laval	Yvon Jehanno	SCROLL	ipement association étudiante Scroll		200 €	A payer	16/12/2021
46		Information		805 : IUT Laval	Yvon Jehanno	ACD GB	de l'association étudiante ACD GB		100 €	A payer	16/12/2021

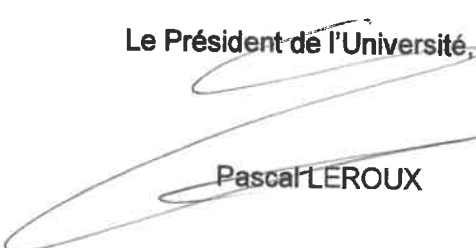
2.4.2.4. Cotisations

AC n°	Cotisation enregistrée le :	Pour information ou attribution	Date CA	Financement	Demandeur	Objet de la demande	Montant	Origine du financement	Courrier interne	Commentaire
89	21/11/21	Information	16/12/2021	A payer	AMIS-Institut Henri Poincaré	Renouvellement de l'adhésion 2022 pour le Laboratoire UMM auprès de la SMAI	200 € UMM		Document préparé pour le CA 16/02/2021	Signée du Président le 24/11/21 / Retournée
92	03/12/2021	Information	16/12/2021	A payer	Cofrend	Cotisation 2022	300 ECNO Académy		Document adressé à signature 3/12	
93	08/12/2021	Information	16/12/2021	A payer	SFA	Cotisation 2021-2022	680 €			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h34.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 16 décembre 2021.

Le Président de l'Université,



Pascal LEROUX